

Rapport annuel du Conseil d'État

2019



Sommaire

Rapport annuel 2019

- 6 Département du territoire et de l'environnement
- 8 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
- 10 Département des institutions et de la sécurité
- 12 Département de la santé et de l'action sociale
- 14 Département de l'économie, de l'innovation et du sport
- 16 Département des infrastructures et des ressources humaines
- 18 Département des finances et des relations extérieures
- 20 Ordre judiciaire vaudois
- 21 Ministère public
- 22 Agenda 2030

Rapport sur les comptes 2019

- 25 Les comptes en bref
- 28 Chiffres clés et faits marquants
- 30 Analyse des comptes de fonctionnement
- 31 Écart entre le budget voté et les comptes
- 34 Écart entre les comptes 2019 et les comptes 2018
- 37 Charges et revenus extraordinaires
- 38 Analyse du bilan au 31 décembre 2019
- 43 Dette

- 45 Lexique
- 46 Sigles et abréviations

Impressum

Rapport annuel du Conseil d'État 2019. Sur tous les thèmes abordés dans ce rapport, chacun peut trouver des compléments d'information sur le site internet de l'État de Vaud, à l'adresse www.vd.ch.

Conception graphique Create! **Conception graphique et préresse** Chantal Moraz. **Couverture** Fiona Amitrano.

Photos Jean-Bernard Sieber. **Impression** DAL.

Rapport annuel du Conseil d'État 2019



Les membres du Conseil d'État, de gauche à droite :

Cesla Amarelle (formation, jeunesse et culture).

Béatrice Métraux (institutions et sécurité);

Jacqueline de Quattro (territoire et environnement);

Nuria Gorrite (présidente, infrastructures et ressources humaines);

Pascal Broulis (finances et relations extérieures);

Philippe Leuba (économie, innovation et sport);

Rebecca Ruiz (santé et action sociale);

Avant-propos

À mi-parcours de la législature, 2019 a vu la poursuite et l'intensification des efforts du gouvernement pour concrétiser son programme en faveur de la cohésion sociale, la qualité de vie, l'attractivité et le rayonnement de notre canton.

Lors d'une année marquée par les manifestations pour le climat, d'importantes orientations ont ainsi été prises avec la nouvelle Conception cantonale de l'énergie, l'augmentation de la taxe sur l'électricité, le soutien à la biodiversité ou la renaturation des cours d'eau, autant de mesures prises pour préserver notre territoire et notre environnement.

La mobilité y contribuera elle aussi avec l'obtention en 2019 d'importants crédits pour le m2 et le m3, la mobilité douce dans les agglomérations ou les interfaces de transport.

La politique économique traduit également cette inflexion avec l'élaboration en 2019 d'une nouvelle PADE 2020-2025 axée sur l'innovation et une économie vaudoise plus durable.

Quant à la transition numérique, elle se poursuit avec l'extension de l'éducation numérique dans les écoles, le déploiement de nouvelles prestations publiques en ligne ou l'accompagnement des entreprises et des personnes.

S'agissant de la formation et de la jeunesse, le Concept cantonal 360° a été élaboré pour répondre aux besoins de tous les élèves; la formation professionnelle est valorisée et de nouvelles places d'apprentissage ont été créées: autant de mesures afin que chacune et chacun trouve sa place et s'épanouisse dans notre société.

Dans ce cadre, 2019 aura aussi vu l'État renforcer ses politiques d'insertion et ses prestations sociales avec notamment la mise en œuvre des subsides plafonnant à 10 % le poids des primes maladie pour les ménages et l'augmentation des bourses d'études.

Quant au secteur de la santé, il a continué de se développer avec de nouveaux pôles de santé dans les régions excentrées et la poursuite des constructions hospitalières. Le Conseil d'État se félicite aussi de l'accord trouvé pour revaloriser les salaires du secteur parapublic.

De plus, dans le domaine du logement, le gouvernement a adopté une nouvelle politique de soutien aux coopératives qui devrait porter ses fruits ces prochaines années.

Au niveau de la sécurité, le gouvernement se réjouit que la criminalité continue de baisser avec une diminution de 45 % des infractions pénales depuis 2013. Dans le domaine pénitentiaire, les projets d'assainissement et de construction d'infrastructures se poursuivent.

En outre, d'importants travaux législatifs en faveur du bon fonctionnement de nos institutions ont été réalisés, avec l'adoption d'une nouvelle loi sur les fusions de communes et la mise en consultation de la révision totale de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Quant aux relations Canton-Communes, la plateforme d'échange a été relancée et les travaux avancent pour trouver un nouveau chemin concerté et équilibré pour la répartition de la facture sociale et la réforme de la péréquation intercommunale.

Enfin et plus largement, notre canton a vu aboutir en 2019 des projets d'infrastructures déterminants et attendus de longue date, tels que l'Hôpital Riviera Chablais, le Musée cantonal des Beaux-Arts, Vortex, la nouvelle patinoire de Malley ou le Léman Express, autant de réalisations fortes qui améliorent la qualité de vie des Vaudoises et des Vaudois et préparent l'avenir. En outre, des événements rassembleurs comme la Fête des Vignerons ou le 100^e anniversaire des jeunesses campagnardes sont venus renforcer notre cohésion cantonale.

Tous ces accomplissements n'auraient pas été possibles sans le dynamisme économique, la santé des finances publiques, la stabilité politique, la capacité à trouver des compromis et la force d'innovation et d'investissements qui, ensemble, forment la clé du succès vaudois.

Aujourd'hui plus que jamais avec la lutte contre le coronavirus, le Conseil d'État est ainsi déterminé à tout faire pour consolider ces atouts, au service de l'ensemble de la population de notre canton.

Nuria Gorrite,
présidente du Conseil d'État

DTE

Département du territoire et de l'environnement

Jacqueline de Quattro
Conseillère d'État



Le volet aménagement du territoire de la LATC
a été mis en application.

Développement durable

La coordination de la démarche «Agenda 2030» a été confiée à l'Unité du développement durable (UDD). Un comité stratégique interdépartemental pour le développement durable, composé de sept membres désignés par leurs cheffes et chefs de département, a défini une méthodologie et un mode de gouvernance pour l'élaboration de l'Agenda 2030 cantonal que le Conseil d'État a validé en septembre.

En collaboration avec le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation, l'UDD a également élaboré en 2019 une stratégie d'accompagnement de la transition du tissu économique vaudois vers une économie qui intègre les enjeux de la durabilité. L'UDD est par ailleurs un membre actif du comité de l'Association Coord21 qui constitue le réseau romand des collectivités engagées en faveur du développement durable. En 2019, 27 communes vaudoises ont rejoint le réseau grâce à un effort de promotion de l'UDD.

Énergie

La Conception cantonale de l'énergie (CoCen) a été validée par le Conseil d'État le 26 juin. Elle décline, pour le canton, les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Le Conseil d'État a

également validé l'augmentation de la taxe sur l'électricité dans le but de financer les mesures à mettre en œuvre pour atteindre des objectifs. Cet objet a été débattu au Grand Conseil le 17 décembre, les débats se poursuivant début janvier 2020. Les travaux de rédaction du plan cantonal de l'énergie ont débuté dès validation de la CoCen par le Conseil d'État.

Aménagement du territoire

L'adaptation 4 bis du plan directeur cantonal a été approuvée par la Confédération le 20 décembre. Elle permet la signature des accords sur les prestations, liés aux projets d'agglomération de 3^e génération, ainsi que le cofinancement, par la Confédération, de certaines mesures des projets d'agglomération Lausanne-Morges, Chablais Agglo et Grand Genève.

L'année a également été marquée par la mise en application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), partie aménagement du territoire, entrée en vigueur en septembre 2018. Les travaux liés à la révision du droit de l'aménagement du territoire se sont poursuivis. La révision de la partie construction de la LATC a ainsi été mise en consultation publique entre septembre et décembre. Cette consultation a suscité 137 réponses qui sont en cours de traitement.

Depuis 2010, environ
26 km de cours d'eau
ont été revitalisés.

Patrimoine naturel

L'année 2019 a été marquée par des travaux de renaturation sur la Venoge. Un premier chantier, à Échandens, a permis d'augmenter la surface de milieux humides dans une zone alluviale, alors qu'un second chantier, ouvert entre Penthalthaz et Lussery-Villars, a conduit à la création d'un bras de rivière d'environ 600 m traversant la forêt alluviale de Bois-de-Vaux. D'autres projets ont été réalisés sur des cours d'eau du canton sur une distance totale de 5 km. Depuis 2010, environ 26 km de cours d'eau ont été revitalisés.

Si l'intérêt et la valeur biologiques de certaines surfaces sont bien connus (forêts et biotopes), d'autres ont un potentiel de biodiversité méconnu et encore peu exploité. Un projet d'identification de ce potentiel sur les terrains propriété de l'État a débuté et a permis une première étape, franchie cette année. Dans une région test du Nord vaudois, chaque parcelle de l'État a été évaluée afin de définir des objectifs d'amélioration en matière de biodiversité. La démarche s'étendra à l'ensemble du canton en 2020.



Entre Penthalthaz et Lussery-Villars, un chantier sur la Venoge a vu la création d'un bras de rivière d'environ 600 m traversant la forêt alluviale de Bois-de-Vaux.

Environnement

La Direction de l'environnement industriel, urbain et rural a redéfini sa stratégie de surveillance et de protection des eaux superficielles. Dans le volet de protection du milieu naturel, 13 mesures prioritaires visant à empêcher ou réduire les atteintes nuisibles aux eaux sont énumérées, accompagnées de constats, actions prévues et échéances de réalisation.

Automobiles et navigation

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN) et la Communauté tarifaire vaudoise Mobilis se sont unis dans le but de promouvoir le transport multimodal. Ainsi, depuis le 1^{er} décembre, toute personne qui réussit son examen pratique de conduite pour la catégorie B reçoit par courrier un bon personnel à faire valoir auprès de l'un des points de vente de toutes les entreprises de transport public partenaires de Mobilis.

Égalité femmes-hommes

Dans le cadre du contrôle de l'égalité salariale dans les marchés publics et les subventions, quatre ateliers de formation à l'autocontrôle de l'égalité salariale ont été organisés par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) durant l'année. Ces ateliers ont été suivis par 125 personnes.

Afin de marquer le 60^e anniversaire de l'octroi du droit de vote et d'éligibilité aux Vaudoises, le BEFH a créé l'exposition « Vers l'égalité : 60 ans d'histoire. Du droit de vote des Vaudoises à nos jours (1959-2019) ». Inaugurée en février au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'Equal Pay Day, cette exposition a ensuite été présentée en cours d'année au Parlement vaudois, puis dans le hall du bâtiment de Retraites populaires, à Lausanne.

DFJC

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Cesla Amarelle
Conseillère d'État



Un ambitieux plan d'actions pour valoriser la formation professionnelle. Le besoin de nouveaux gymnases se fait sentir.

S'agissant de l'enseignement obligatoire, le projet de mise en place de l'éducation numérique, étendu au cycle 2 (5-6P) s'est poursuivi. Le chantier de la consolidation de la loi sur l'enseignement obligatoire a évolué avec, notamment, la mise en consultation de certains éléments du Cadre général de l'évaluation, le réaménagement des Épreuves cantonales de référence (ECR) ainsi que le renforcement de la maîtrise de classe en voie générale. Le programme de valorisation de la formation professionnelle est entré dans sa phase de réalisation et de régionalisation.

Enseignement gymnasial

L'année a été marquée par les travaux préparatoires en vue du nouveau plan d'études-cadres (PEC) de l'École de culture générale qui entrera en vigueur en 2021. La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) a ainsi établi un projet de nouvelle grille horaire qui fera l'objet d'une large consultation en 2020. Du côté de l'École de maturité, en lien avec les besoins croissants des gymnasiennes et gymnasiens d'acquérir des compétences numériques avancées, quatre périodes d'informatique seront introduites dès 2022. La nouvelle grille horaire inclura des modules d'enseignement en ligne, une première dans le paysage vaudois du Secondaire II. La croissance démographique mar-

quée du canton engendre une grande pression sur les établissements du Secondaire II et une importante pénurie de places s'annonce. Pour y remédier, il est urgent de faire débiter la construction des nouveaux Gymnases d'Aigle et d'Echallens. Dans l'immédiat, il est indispensable d'envisager la location de surfaces scolaires afin de répondre à cette pénurie, annoncée jusqu'en 2023.

Formation professionnelle

La valorisation de la formation professionnelle étant une priorité, un plan d'actions ambitieux décliné en onze mesures a été déployé sur trois axes : la promotion, la prévention ainsi que la création de nouvelles places d'apprentissage. Par ailleurs, l'offre de cours visant à consolider les compétences de base en mathématiques pour les personnes candidates à la certification professionnelle a été élargie. D'autre part, la réforme des classes d'accueil et des classes SAS (Secteur appui en orientation et soutien scolaire) de l'École de la Transition s'est poursuivie. Comme l'augmentation des capacités d'accueil est aussi nécessaire dans les établissements professionnels, un projet de construction de trois nouveaux bâtiments à Vennes a été lancé, destiné à augmenter le nombre de places de formation pour les jeunes en difficulté.

Enseignement supérieur

La Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) accompagne les projets d'infrastructures liés aux hautes écoles du canton de Vaud, l'État étant garant de l'adéquation entre besoins et utilisations de ces bâtiments. Elle participe aussi à l'optimisation de règlements liés aux projets auxquels prennent part des hautes écoles, à l'instar d'Unisanté. La DGES prépare également les dossiers liés aux enjeux intercantonaux et fédéraux du domaine des hautes écoles, dont font partie l'Accord intercantonal universitaire, le message Formation recherche et innovation (FRI) du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation ou la Conférence spécialisée des hautes écoles. Enfin, la dimension internationale des hautes écoles est valorisée par les relations internationales de la DGES, qui soutient également des projets d'innovation.



© ARIC JEAN-BERNARD SIEBER

Symboliquement, plus de 100 000 personnes ont lu au même moment dans les écoles vaudoises le 11 novembre, à l'occasion d'une mobilisation publique en faveur de la lecture, de l'écriture et du livre.

Soutiens et appuis à la formation

L'année a été marquée par la poursuite de chantiers prioritaires ainsi que par les premières étapes du rapprochement entre la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), en vue de la fusion qui sera opérée courant 2020. La loi sur la pédagogie spécialisée a déployé ses premiers effets à la rentrée d'automne. Le deuxième semestre a été consacré à la préparation de la 2^e vague de contractualisation, pour le 1^{er} janvier 2020, de toutes les personnes œuvrant comme assistantes à l'intégration.

Des mesures ont été prises contre les déficiences de coordination et d'information dans la gestion des cas complexes.

Protection de la jeunesse

Depuis le début de l'année, le Service de protection de la jeunesse a déployé des efforts importants afin de répondre au plan d'actions du Conseil d'État qui a fait suite au rapport Rouiller. Différentes mesures ont notamment été prises au sein du Service de protection de la jeunesse pour pallier les déficiences de coordination et d'information de la hiérarchie dans la gestion des cas complexes. Ainsi, les situations où les enfants ne peuvent être vus par les assistants sociaux ou les situations relativement difficiles sont rapportées systématiquement au chef de service, qui décide si la Commission interdisciplinaire d'éthique et de protection doit être sollicitée.

En 2019 le nombre total d'enfants suivis a augmenté de 47 % depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des mineurs, avec 7250 situations suivies et 2439 dossiers ouverts cette année.

Culture

Le Musée cantonal des Beaux-Arts a emménagé sur le site de Plateforme 10 et tenu son exposition inaugurale. Les Musée et Jardins botaniques cantonaux se sont dotés d'une nouvelle serre. Le Grand Conseil a accepté la demande de crédit destinée à financer l'extension du bâtiment Unithèque de l'UNIL, abritant la Bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne. Cette dernière s'est par ailleurs dotée d'une section dédiée à la conservation du patrimoine iconographique baptisée «Iconopôle», et continue l'intégration des bibliothèques scolaires sur RenouVaud. Le Service des affaires culturelles a traité plus de 950 demandes de soutien déposées via le portail en ligne dédié. Cinq nouvelles interventions artistiques, dans le cadre d'importants chantiers de l'État, ont été inaugurées ou commandées.

DIS

Département des institutions et de la sécurité

Béatrice Métraux
Conseillère d'État



Après des mois de travail, le projet de révision totale de loi sur l'exercice des droits politiques a été mis consultation.

Révision de la loi sur l'exercice des droits politiques, mesures urgentes suite aux attaques de fourgons blindés, poursuite de la réforme de la curatelle sont quelques-uns des dossiers importants traités par le département en 2019. Le secrétariat général s'est également attelé à l'élaboration d'un règlement cantonal sur l'utilisation des drones. Sur le plan intercantonal, la cheffe du département a poursuivi son action dans les différentes instances dont elle est membre : présidence de la Conférence latine des départements de justice et police, membre du comité de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police, vice-présidente du conseil de fondation du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales.

Loi sur l'exercice des droits politiques

En juin, après des mois de travail, le projet de révision totale de loi sur l'exercice des droits politiques a été mis consultation. Une nouvelle politique de soutien aux coopératives de logements a été adoptée et présentée en novembre. Toujours dans un but de promotion et de préservation du marché locatif, le Conseil d'État a proposé des mesures destinées à encadrer l'activité des plateformes d'hébergement en ligne de type Airbnb. En mars, le Grand Conseil a adopté la révision de la loi sur les fusions de communes.

Au début de l'été, la plateforme Canton-communes a chargé un groupe de travail d'examiner la problématique de la facture sociale. Ses travaux se poursuivent.

Attaques de fourgons blindés

À la suite de l'attaque d'un fourgon de transport de fonds, le 2 décembre, le Conseil d'État a décidé, le 11 du même mois, d'un plan de mesures destinées protéger la population, les convoyeurs et les forces de l'ordre. Élaboré en concertation avec les entreprises concernées, il est entré en vigueur immédiatement. En juillet, un essai de port de «bodycams» a été lancé, en collaboration avec l'Université de Lausanne. Quatre pour cent de diminution des infractions au Code pénal en 2018 : c'est le bilan positif en matière de criminalité qui a été présenté en mars. Il confirme celui des dernières années : 45 % de baisse des infractions au CP depuis 2013.

Projet pilote de justice restaurative

Un projet pilote de justice restaurative a été mis en place en octobre, en collaboration avec le Forum suisse pour la justice restaurative. Il se déroule à l'Établissement des Léchaires et implique de jeunes adultes de 18 à 22 ans. Le projet pourrait se déployer dans d'autres établissements. Sur le plan des infrastructures pénitentiaires, plusieurs projets ont

connu des avancées: poste de contrôle avancé et sécurisation du Pôle pénitentiaire du Nord vaudois, nouvel établissement des Grands-Marais. Sur le plan des ressources humaines, les postes de direction des Établissements de la plaine de l'Orbe ont été entièrement repourvus en 2019. Le Service pénitentiaire a également participé, avec un bilan très positif, au Salon des métiers et de la formation à Lausanne.

Les activités de la protection civile représentent plus de 13 000 jours de service, un record absolu de ces dix dernières années.

Sécurité: nombreux engagements

La protection civile vaudoise a été sollicitée à de nombreuses reprises en 2019: conférence du groupe Bilderberg à Montreux, déclenchement du plan canicule, 100^e anniversaire de la Fédération vaudoise des jeunesses campagnardes à Savigny, Fête des vigneron. L'ensemble des activités de la protection civile représente plus de 13 000 jours de service, ce qui constitue le record absolu de ces dix dernières années. La Fête des vigneron, ainsi que la préparation des Jeux olympiques de la jeunesse 2020 ont constitué des engagements importants de toutes les entités du SSCM et de l'EMCC, ainsi que de toutes les partenaires sécuritaires.

Secteur juridique

En 2019, le secteur juridique a été très actif dans le soutien au Conseil d'État, aux départements et services de l'administration. Plus de 500 dossiers ont été ouverts. Le secteur recouvrement du Service juridique et législatif a poursuivi son activité et son développement en 2019. En totalité, le secteur a encaissé 33,4 millions de francs.

Réforme vaudoise de la curatelle

La Réforme vaudoise de la curatelle, entrée en vigueur en 2018, rencontre du succès auprès de la population. Parallèlement, le nombre de cas dits «lourds» confiés à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) a continué à augmenter. Sur le plan organisationnel, le 2 octobre, le Conseil d'État a décidé de la transformation de l'OCTP en service à compter du 1^{er} janvier 2020.

Églises et communautés religieuses

Une nouvelle convention de subventionnement de l'Église évangélique réformée vaudoise, de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud et de la Communauté israélite de Lausanne et canton de Vaud a été signée en mai. Deux demandes de reconnaissance ont été déposées par des communautés religieuses: la Fédération évangélique vaudoise et l'Union vaudoise des associations musulmanes. L'examen par l'État d'une reconnaissance en tant qu'institution d'intérêt public a donc démarré.



© ARC JEAN-BERNARD SIEBER

Un règlement cantonal sur l'utilisation des drones a été élaboré et présenté en juillet.

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Rebecca Ruiz
Conseillère d'État



Le salaire des professionnels du secteur parapublic a été revalorisé.
De nouveaux bâtiments hospitaliers sortent de terre.

Le département a été réorganisé en deux secteurs, les domaines santé et social, gérés par deux directions générales, auxquels se rajoute le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) regroupe désormais l'ensemble des prestations sociales. Cette direction unique permet au système d'aides financières à la personne de gagner en cohérence. Elle vise aussi à renforcer les stratégies d'insertion et de soutien aux personnes en situation de vulnérabilité accessibles à l'ensemble des bénéficiaires potentiels. Elle assure également un pilotage global des prestations d'accompagnement et d'hébergement destinées aux personnes âgées, en situation de handicap ou souffrant d'affections psychiatriques.

La Direction générale de la santé (DGS) vise quant à elle un repositionnement du Service de la santé publique au vu de ses responsabilités sur le système de soins vaudois, qui regroupe l'ensemble des professionnels et des institutions fournissant des prestations de santé de tous ordres.

Rémunérations

Le DSAS et la Société vaudoise de médecine ont rappelé et précisé les pratiques économiques admises entre les médecins prescripteurs d'analyses médi-

cales et les laboratoires qui les effectuent. Au terme d'une étroite collaboration, une prise de position commune a été diffusée à tous les médecins et laboratoires concernés, avec invitation à vérifier leurs pratiques actuelles et, le cas échéant, à se mettre en conformité d'ici au début du mois de mars 2020.

Début 2018, le Conseil d'État a confié au Contrôle cantonal des finances un mandat spécial portant sur l'organisation médicale des hôpitaux et la rémunération de leurs médecins-cadres. Le DSAS a élaboré un plan d'action de réalisation des recommandations émises dans le rapport de synthèse du CCF, qui sera soumis début 2020 au Conseil d'État.

Constructions hospitalières

Les chantiers de plusieurs projets stratégiques d'envergure se sont poursuivis durant l'année : la construction en deux phases d'un nouvel hôpital psychiatrique sur le site de Cery, à Prilly ; le chantier de l'Hôpital des enfants et la refonte complète du bloc opératoire central de la cité hospitalière, à Lausanne. La consolidation sur le site du Biopôle à Épalinges du futur pôle de recherche qui regroupera des chercheurs de l'UNIL et du CHUV travaillant dans le domaine de l'oncologie, de l'immunologie fondamentale des tumeurs et de l'immunologie clinique s'est également poursuivie.

Renforcement des prestations sociales: subsides et bourses

Dès le 1^{er} janvier, le poids des primes d'assurance maladie obligatoire a été davantage allégé, en passant d'un plafonnement de 12 % à 10 % du revenu déterminant des ménages. Grâce à ce dispositif social découlant du vote populaire sur les mesures RIE III, le nombre de bénéficiaires de subsides s'est élevé à près de 280 000 personnes, soit plus d'un tiers de la population vaudoise.

Plus d'un tiers de
la population bénéficie
d'un allègement
des primes de
l'assurance maladie.

Revalorisation des salaires du secteur parapublic de la santé

En mai, le Conseil d'État s'est engagé à contribuer à hauteur de 13 millions à la revalorisation salariale des professionnels du secteur parapublic de la santé. Cette décision faisait suite aux discussions entamées depuis plusieurs années au sein de la Commission professionnelle paritaire pour une revalorisation de ces professions, majoritairement féminines. Un nouvel accord entre partenaires sociaux a été conclu en novembre, permettant au secteur sanitaire parapublic de basculer dans la grille salariale de la CCT Hôpital Riviera-Chablais, plus favorable aux salariés. Cette revalorisation concernera l'ensemble des fonctions et sera mise en œuvre dès 2020 pour le secteur des EMS, des centres médico-sociaux et

des établissements de la Fédération des hôpitaux vaudois grâce aux contributions de l'État et des institutions concernées.



Le professeur Philippe Eckert a été désigné par le Conseil d'État aux postes de directeur général et directeur médical du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Oliver Peters (au fond) est confirmé dans ses fonctions de directeur général adjoint.

Ouverture de l'Hôpital Riviera Chablais (HRC)

La mise en service de l'hôpital Riviera Chablais, en novembre, marque une étape essentielle dans le processus de fusion et de concentration de cinq sites hospitaliers de soins aigus sur le seul site de Rennaz. La dimension intercantonale est l'une des caractéristiques du projet qui incarne la volonté de deux régions de travailler ensemble à la construction d'un hôpital moderne: 350 lits et places de traitement ambulatoire, dix salles d'opération, six salles d'accouchement et plus de 1500 collaborateurs. Pour compléter l'offre de la région, deux cliniques de gériatrie et réadaptation à Vevey (site du Samaritain) et Monthey feront l'objet d'une rénovation par la suite.

DEIS

Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Philippe Leuba
Conseiller d'État



Un projet de nouvelle Politique d'appui au développement économie (PADE 2020-2025). Une année charnière pour la marque territoriale VAUD+.

Économie

Durant l'année 2019, le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) s'est attelé à l'élaboration du projet de nouvelle Politique d'appui au développement économie (PADE) pour les années 2020 à 2025. Par ailleurs la politique d'innovation a été renforcée au travers du projet de fusion entre le DEV et Innovaud qui devrait être effectif en 2020, et la création d'un Fonds de soutien à l'innovation. Ce fonds, doté de 50 millions de francs, fait l'objet d'un projet de décret soumis au Conseil d'État et qui sera débattu au Parlement cantonal durant le premier semestre 2020.

Marque Vaud

2019 a constitué une année charnière pour la nouvelle marque territoriale VAUD+. Pour rappel, l'une des composantes essentielles du projet de marque VAUD+ est la création d'une communauté d'ambassadeurs multisectoriels qui se reconnaissent dans un socle commun de valeurs validé en 2018 par le Conseil d'État, afin de fonder un véritable écosystème. Sous la conduite du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation, un groupe de pilotage chargé du suivi de l'ensemble des aspects liés au dévelop-

pement de la marque VAUD+ a été constitué. Ce groupe a surtout œuvré au cours de l'année 2019 à la mise sur pied d'un projet de gouvernance pour la future association chargée de gérer la marque VAUD+.

Jeux olympiques de la jeunesse de Lausanne

En 2019, les travaux préparatoires pour l'organisation des JOJ se sont accélérés. Les Jeux olympiques de la jeunesse de Lausanne se dérouleront effectivement du 9 au 22 janvier 2020. Trois événements liés aux JOJ sont particulièrement marquants en 2019: la journée des drapeaux, le 19 septembre, organisée par le corps préfectoral: à la fin de la cérémonie, les élèves des communes vaudoises repartent avec un drapeau Lausanne 2020 destiné à leurs villes et villages. C'est également ce jour-là que l'on revoit pour la première fois officiellement la flamme olympique en Suisse, 61 ans après les Jeux de St-Moritz! Ensuite, l'inauguration de la nouvelle patinoire, la Vaudoise aréna (24 septembre) et l'inauguration du bâtiment Vortex (31 octobre), sur le site de Dorigny. La mascotte des Jeux, *Yodli*, est également dévoilée le 9 janvier 2019, un an jour pour jour avant le début de la manifestation.

Fête des Vignerons

La Fête des Vignerons se déroule du 18 juillet au 11 août 2019. Elle attire des centaines de milliers de personnes à Vevey, dans une ambiance extraordinaire. Le dernier jour de la fête, le canton de Vaud est hôte de la traditionnelle journée officielle. Depuis mai 2018, le secrétariat général du DEIS est saisi de la supervision et de l'organisation de cette journée. De multiples contacts sont noués, au sein de l'administration cantonale (chancellerie d'État, DFJC, DTE, Police cantonale, etc.), auprès de la Fête et naturellement auprès des partenaires extérieurs qui participeront à l'animation de cette journée. Dimanche 11 août, le temps est splendide au lever du jour... Mais à partir de 18h30, des trombes d'eau tombent par vagues successives sur la ville, obligeant les organisateurs à jongler avec leur programme du soir et – malheureusement – à devoir en sacrifier la moitié. Mais auparavant, le Conseil d'État in corpore

Des centaines de
milliers de personnes
à Vevey, dans une
ambiance extraordinaire.

débarque de La Vaudoise devant les Terrasses de la Confrérie, assiste au dernier spectacle. Puis c'est la Grande Parade l'après-midi, avec plus de 945 participants et 22 groupes, présentant un canton multiple et varié, urbain et campagnard, jeune, inventif. Tout au long de la journée, écoles de cirque, chanteurs, groupes animent les places de la Ville en Fête. Et le soir enfin, Le Simplon – sur lequel ont embarqué les heureux gagnants d'un grand concours – et la Vaudoise jouent des coudes devant la foule avant qu'un splendide feu d'artifice mette fin à la journée.



Le secrétariat général du DEIS a supervisé l'organisation de la journée cantonale vaudoise de la Fête des Vignerons 2019.

DIRH

Département des infrastructures et des ressources humaines

Nuria Gorrite
Conseillère d'État



Le développement des métros lausannois se poursuit.
On roulera moins vite la nuit, en ville. Le salaire minimum
dans la fonction publique a été augmenté.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie numérique du Conseil d'État, différents dossiers menés sur le plan fédéral ont été suivis de près (loi sur les services d'identification électronique, vote électronique, administration numérique, stratégie suisse de cyberadministration, consultation sur la mise en place d'un système national des adresses...). Ce suivi a contribué aux prises de position vaudoises, fondées sur les principes de souveraineté et de sécurité consacrés dans la stratégie numérique, ainsi que sur la nécessité de prévenir toute fracture numérique. Une conférence intercantonale latine au numérique a été instaurée, qui réunit des conseillères et conseillers d'État des cantons latins en charge du numérique, afin de favoriser le dialogue politique.

La Direction des systèmes d'information, devenue Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) a travaillé au déploiement de prestations en ligne dans des domaines aussi divers que la fiscalité, la justice, l'aménagement du territoire, l'emploi ou encore la formation. La DGNSI a aussi mis en place l'organisation nécessaire à l'identification des usagers et la délivrance du Moyen d'identification électronique (MIE) vaudois.

Mobilité et routes

Le projet de développement des métros m2 et m3 à Lausanne a connu deux moments: la mise à l'enquête publique du premier tronçon Grancy-Flon et l'obtention des crédits par le Grand Conseil. D'un montant total de 153,7 millions de francs, ils financeront la part cantonale du début de la réalisation, par les CFF, des infrastructures du m2 sous la gare de Lausanne et la poursuite des études du nouveau tracé du m2 et du futur m3 en direction du nord de Lausanne.

Côté routier, l'État a conduit un chantier exceptionnel pour la mobilité de l'Ouest lausannois: l'assainissement du Pont Bleu, entre l'avenue du Tir-Fédéral (Ecublens) et le tunnel de Marcolet (Crissier).

L'essai pilote d'abaissement de la vitesse à 30 km/h de nuit réalisé sur deux avenues lausannoises a prouvé l'efficacité et la pertinence de cette mesure pour protéger de nombreux riverains du bruit routier, avec des coûts de mise en œuvre modérés. Le 30 km/h nocturne pourra être déployé dans le canton, à la demande des communes, sur les axes justifiant une telle mesure.

En avril, le Grand Conseil a accordé un crédit de 17,2 millions de francs pour subventionner la

réalisation d'aménagements pour les vélos dans les agglomérations. Il a également adopté la stratégie cantonale des interfaces de transport de voyageurs, qui a pour objectif de favoriser le report modal, ainsi qu'un crédit-cadre de 20,5 millions de francs pour soutenir financièrement et techniquement les études et la réalisation d'interfaces dans tout le canton.

Côté rail, la principale nouveauté du changement d'horaire du 15 décembre a été la mise en service intégrale du Léman Express, qui dessert 230 km de lignes et 45 gares (dont trois vaudoises) de part et d'autre de la frontière franco-suisse.



Un essai pilote d'abaissement de la vitesse à 30 km/h de nuit a été réalisé en 2018 sur deux avenues lausannoises.

Information sur le territoire

Sur la base de la stratégie fédérale, l'Office de l'information sur le territoire a élaboré la stratégie cantonale de réalisation de la mensuration officielle pour la période 2020-2023, et élaboré un portail permettant d'accéder au cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière. Cette dernière prestation, mise en ligne au mois de novembre, permet un accès facilité au cadre réglementaire mis en place par le législateur fédéral, cantonal ou communal.

Personnel de l'État

L'augmentation du salaire minimum à 52 000 francs pour les classes salariales 1 à 5 a été mise en œuvre. Le Service du personnel de l'État de Vaud a organisé la première semaine de la santé et de la sécurité au travail au sein de l'administration cantonale et étoffé son offre de formation à destination des cadres et futurs cadres, renforçant ainsi la politique d'encouragement de la relève. Enfin, les travaux de révision de la loi sur le personnel ont été lancés. Ils visent, dans le contexte de la numérisation du système d'information des ressources humaines, à améliorer la protection des données du personnel.

Évolution de l'accueil familial de jour : attentes et priorités d'actions ont été identifiées.

Accueil de jour des enfants

Une réflexion a été entamée sur le thème de l'avenir de l'accueil familial de jour, son développement et son évolution. En septembre, une table ronde cantonale réunissant des représentants de l'ensemble des partenaires a permis d'identifier les attentes et priorités d'action.

Marchés publics

Le Centre de compétences sur les marchés publics a participé étroitement aux travaux préparatoires ayant conduit à l'adoption, le 15 novembre, de l'Accord intercantonal sur les marchés publics révisé par la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Il a également continué en 2019 de soutenir et d'accompagner de nombreux adjudicateurs publics en répondant, entre autres, à de nombreuses questions et en organisant plusieurs cours de formation. La lutte contre le travail au noir s'est également traduite en 2019 par 5 sanctions d'exclusion des marchés publics prononcées contre des entreprises fautives et l'envoi de 56 courriers d'avertissement.

DFIRE

Département des finances et des relations extérieures

Pascal Broulis
Conseiller d'État



La cérémonie de remise des clés du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), événement phare de l'année pour le DFIRE.

Pour le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), en charge également des constructions de l'État, l'événement phare de l'année 2019 fut assurément la cérémonie de remise des clés du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), qui s'est déroulée le 5 avril sur le site de Plateforme 10 près de la gare de Lausanne. Lors du week-end portes ouvertes qui a suivi, quelque 21 000 Vaudois ont pu découvrir le nouveau bâtiment, qui s'est imposé d'emblée comme exceptionnel sur le plan architectural. Président du comité de pilotage de Plateforme 10, le chef du département, Pascal Broulis, s'est investi personnellement et massivement dans ce projet, depuis son origine en 2008. Tous les partenaires du projet ont travaillé d'arrache-pied pour respecter non seulement le calendrier, mais aussi le budget de 84 millions de francs.

Analyse et gestion financières

La direction du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) a été renouvelée au 1^{er} mars 2019 avec l'entrée en fonction de son nouveau chef Pascal Rattaz et au 1^{er} mai avec l'engagement d'un nouvel adjoint. Tout au long de l'année, le service s'est impliqué dans deux dossiers institutionnels aux enjeux majeurs. D'une part, il a préparé la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la péréquation financière entre

la Confédération et les cantons (RPT), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. D'autre part, il a collaboré à la définition des éventuelles réformes de la facture sociale et de la péréquation dans le cadre de la plateforme canton-communes.

La Division planification et solutions financières a poursuivi pour sa part son activité de conseil et de soutien à la mise en place du système de contrôle interne. D'importants progrès ont été réalisés en 2019, plusieurs services ayant terminé la démarche et attendant ainsi leur certification.

Comptes, dette et investissements

Le chef du DFIRE a présenté le 11 avril les comptes 2018 de l'État, qui se sont soldés par un excédent de 87 millions. Le résultat de l'exercice a intégré des préfinancements, des amortissements non planifiés et d'autres écritures de bouclage pour un total de 503 millions. Hors ces éléments extraordinaires, la croissance des charges courantes est restée contenue à 2,9 %.

S'agissant des investissements bruts, des nouveaux prêts et des garanties activées, l'État a injecté globalement 580 millions dans l'économie en 2018. Au final, la dette nette du Canton poursuit sa légère croissance amorcée en 2014 pour atteindre 875 millions

au 1^{er} janvier 2019. La solidité financière du canton a été soulignée une nouvelle fois par l'agence Standard & Poor's qui lui a confirmé à deux reprises en 2019 sa note «AAA».

Fiscalité

La Direction générale de la fiscalité (DGF) a poursuivi en 2019 le développement de nouvelles prestations en ligne pour faciliter les démarches des contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales. Les travaux ont par ailleurs débuté afin de mettre à disposition des contribuables des prestations leur permettant de consulter notamment leur compte courant au travers d'un espace sécurisé avec identification forte. Dans son souhait permanent d'agir en écoadministration, la DGF a introduit de nouvelles mesures, en particulier le passage à l'impression recto verso. La campagne de sensibilisation à la fiscalité s'est poursuivie durant l'année dans les centres professionnels, les gymnases ainsi qu'auprès d'autres services de l'État et de ses partenaires.

Affaires extérieures

En 2019, l'Office des affaires extérieures (OAE) s'est employé à promouvoir les intérêts du canton de Vaud, à développer ses relations et assurer son rayonnement sur les scènes fédérale, intercantonale, transfrontalière et internationale. Sur le plan des relations avec la Confédération, l'année a été marquée par l'aboutissement de quelques dossiers majeurs, dont la mise en conformité aux nouveaux standards de la fiscalité des entreprises ou encore la validation, par les Chambres fédérales, d'une péréquation financière plus stable et efficiente.

La population résidente
du canton a passé
le cap des 800 000 habitants
à la fin 2018.

Statistique et prospective

Sur la base des données du registre des personnes, Statistique Vaud détermine en temps réel l'évolution de la population résidente du canton, qui a passé à la fin 2018 le cap des 800 000 habitants. Le Conseil d'État in corpore a célébré l'événement le 13 février sur le site symbolique du chantier des logements

pour étudiants à Chavannes-près-Renens. La Section prospective a publié pour sa part le 27 mai une vaste étude inédite consacrée à la silveréconomie, qui englobe l'ensemble des phénomènes économiques liés aux seniors et qui offre de nombreuses opportunités pour l'avenir du canton.

Immeubles, constructions et achats

La Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) a remplacé officiellement le SIPAL au 1^{er} janvier 2019. La modification de la structure de conduite et la mise en œuvre de la nouvelle organisation interne ont occupé cette année de transition, et ce déploiement se poursuivra en 2020. Au sein de la Direction des achats et de la logistique nouvellement rebaptisée, la Réforme des achats a poursuivi sa phase préparatoire.



Lors du week-end portes ouvertes du 6 avril, 21 000 visiteurs ont découvert le nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, reconnu comme exceptionnel sur le plan architectural.

Mis à part le nouveau MCBA déjà évoqué, d'autres constructions dirigées ou accompagnées par la Direction architecture et ingénierie ont été inaugurées dans l'année, comme le bâtiment de Vortex qui doit accueillir plus de 1000 étudiants après les JOJ 2020, la nouvelle serre du Jardin botanique cantonal ou encore la rénovation de l'Aula des Cèdres de la HEP, à Lausanne. En outre, plusieurs projets importants ont été dévoilés, parmi lesquels l'extension du Tribunal cantonal à Lausanne et le dernier grand chantier de restauration de la cathédrale de Lausanne, prévu jusqu'en 2029.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

La Constitution cantonale garantit l'indépendance des tribunaux. Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton; il dirige l'Ordre judiciaire vaudois, dont le rapport annuel 2019 est disponible sur le site internet de l'État de Vaud (www.vd.ch/ojv).

Ordre judiciaire vaudois

L'Ordre judiciaire vaudois a reçu en 2019 plus de 58000 affaires, en légère hausse par rapport à 2018, hors activités des offices des poursuites, des faillites et du Registre du commerce. Un nombre de dossiers presque équivalent a été traité durant la même période. Le total des causes pendantes en fin d'année a très légèrement augmenté. La durée de traitement des dossiers est quant à elle restée constante.

Si le nombre d'affaires enregistrées en 2019 est globalement stable, les évolutions sont différentes selon les matières.

En matière pénale,
une nette augmentation
est observée devant
la plupart des juridictions.

Sur le plan pénal

Sur le plan pénal, le nombre de nouveaux dossiers reçus par les tribunaux d'arrondissement est en forte augmentation. Il en va de même devant le Tribunal des mesures de contrainte et le Juge d'application des peines. Au Tribunal des mineurs, le nombre de nouvelles affaires ordinaires est stable alors que celui des affaires de masse a aussi sensiblement augmenté. En deuxième instance, on observe une hausse très importante des nouvelles affaires devant la Cour d'appel pénale et une stabilité devant la Chambre des recours pénale, à un niveau très élevé toutefois. Ces deux cours ont franchi chacune la barre des 1000 recours en 2019.

Sur le plan civil

Sur le plan civil, la tendance est à l'augmentation devant les tribunaux d'arrondissement dans les domaines du droit de la famille et des affaires pécuniaires, mais à la baisse en matière de poursuites et faillites. Devant la Chambre patrimoniale cantonale et le Tribunal des baux, le nombre de nouveaux dossiers a aussi diminué. Il en va de même devant les tribunaux de prud'hommes et le Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale. Les justices de paix connaissent une très légère diminution du nombre de causes, sauf dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte. En deuxième instance, la Cour d'appel civile, la Chambre des recours civile et la Chambre des curatelles observent une diminution des nouveaux recours. Une baisse est aussi à noter devant la Cour civile. La situation est en revanche à la hausse devant la Cour des poursuites et faillites.

Droit public

En ce qui concerne le droit public, la situation est à la baisse devant la Cour de droit administratif et public. S'agissant du domaine des assurances sociales, la tendance est également à une légère diminution du nombre de nouveaux recours.

Offices judiciaires

En matière de poursuites et de faillites, la situation est à la hausse dans le domaine des poursuites et à la baisse dans celui des faillites. Le Registre du commerce a de son côté dû traiter un nombre stable de nouveaux dossiers, toujours à un niveau élevé.

MP

Ministère public

Le Ministère public jouit d'une totale indépendance dans l'exercice de ses tâches légales. Chaque année, par l'intermédiaire du Conseil d'État, le Procureur général adresse au Grand Conseil un rapport sur l'activité du Ministère public (www.vd.ch/mp).

L'activité du Ministère public en 2019

Les dossiers ouverts par le Ministère public et le nombre d'enquêtes closes ont très légèrement diminué. C'est dans le domaine des violences conjugales que l'augmentation du nombre de cas est la plus marquée. Les plus fortes baisses concernent les stupéfiants et la législation sur les étrangers. Cybercriminalité et mobilité de la délinquance se traduisent aussi par une augmentation régulière des procédés de fixation de for et d'entraide judiciaire.

Comme en 2018, les enquêtes closes ont été moins nombreuses que les nouvelles affaires.

À peine inférieur à 21 000, le nombre des nouvelles affaires ouvertes par le Ministère public reste néanmoins stable. Comme en 2018, le Parquet a clos moins d'enquêtes qu'il n'en a ouvertes. Le nombre d'affaires en cours au 31 décembre est en conséquence plus élevé (2017: 7347; 2018: 8098; 2019: 8291). Les ordonnances pénales (peine maximale: 6 mois) sont à nouveau sensiblement moins nombreuses (2017: 13956; 2018: 13337; 2019: 12369), les actes d'accusation repartent à la hausse (2017: 1640; 2018: 1554; 2019: 1814).

La durée moyenne des procédures s'est légèrement allongée: 78 affaires sur 100 (en 2018: 81) sont traitées dans les 6 mois à compter de leur ouverture, la proportion des enquêtes dont le traitement a exigé plus de 12 mois ayant passé de 8 % à 10 %.

Examinés dans leur ensemble, ces chiffres sont le reflet d'une délinquance dont la prise en charge par les autorités de poursuite pénale devient de plus en plus lourde.

Violences conjugales en hausse; stupéfiants et législation sur les étrangers en baisse

L'augmentation du nombre de dossiers ouverts pour des violences conjugales est à nouveau marquée (près de 1000 en 2019 contre moins de 800 en 2017). Les affaires dont l'aspect prépondérant est la violation de la loi sur les stupéfiants continuent à baisser, comme celles traitant principalement d'infractions à la législation sur les étrangers.

En nombre de cas et de jours, la détention avant jugement reste importante

Le nombre de demandes de détention provisoire a, comme en 2018, légèrement diminué (2017: 611; 2018: 599; 2019: 583). Si, logiquement, le nombre de personnes qui, en 2019, ont été en détention avant jugement a baissé également, la durée moyenne de la détention avant jugement s'est en revanche accrue. On peut y voir l'indice d'autorités pénales continuant à être confrontées à de nombreux cas graves comportant de longues détentions.

Fixation de for et entraide judiciaire

Les procédures de fixation de for entre cantons et les demandes d'entraide judiciaire intercantonale et internationale ont régulièrement augmenté au fil des ans. Cette augmentation est clairement due pour une part importante au développement toujours croissant de certaines formes de cybercriminalité, à l'enseigne d'une délinquance qui a toujours su se montrer très mobile.

Agenda 2030

L'engagement de l'État de Vaud pour le développement durable

Ce rapport présente les activités 2019 concernant l'ancrage progressif de l'Agenda 2030 dans le Canton de Vaud.

L'Agenda 2030 et le Programme de législature 2017-2022

Au travers du Programme de législature 2017-2022, le Conseil d'État a réitéré sa volonté d'inscrire son action dans la perspective du développement durable, et plus spécifiquement de l'Agenda 2030. Le chapitre IV du Programme de législature est expressément consacré à l'Agenda 2030 alors que, plus largement, de nombreuses mesures participent à concrétiser ses cibles et objectifs – qu'il s'agisse de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (mesure 1.10), de mettre en œuvre une politique environnementale et climatique cohérente (mesure 1.13) ou de contribuer à dynamiser et diversifier l'économie vaudoise (mesure 2.2).

L'Agenda 2030 des Nations unies constitue donc le cadre de référence pour l'administration cantonale en matière de développement durable. Ses objectifs sont au cœur des préoccupations du Conseil d'État et sont cohérents avec le Programme de législature 2017-2022. Ils ont une portée universelle qu'il s'agit de transposer dans le contexte vaudois pour définir un Agenda 2030 cantonal.

Un Agenda 2030 cantonal en devenir

Afin d'accompagner le processus d'élaboration de l'Agenda 2030 cantonal, le Conseil d'État avait créé en 2018 un Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD). Composé d'un membre par département, désigné par la cheffe ou le chef de département, le CIDD poursuit l'ambition de renforcer à court, moyen et long terme les pratiques et politiques publiques cantonales en faveur du développement durable. En 2019, le CIDD s'est rencontré à plusieurs reprises et a élaboré, avec l'appui de l'Unité de développement durable (UDD), une méthodologie que le Conseil d'État a validée à fin août 2019.

À partir de là, les différents services de l'administration cantonale ont été invités à proposer une formulation adaptée des cibles en lien avec les politiques

publiques sous leur responsabilité. Après validation par le Conseil d'État, ces cibles seront rassemblées pour former le cœur de l'Agenda 2030 cantonal annoncé pour fin 2020.

Une gouvernance transversale

En 2019, le Conseil d'État a également validé la gouvernance transversale de l'Agenda 2030 au sein de l'ACV. À cette occasion, il a créé un réseau de répondants en développement durable (R-RDD), dans le but de favoriser l'émergence d'une culture commune de la durabilité partout dans l'administration. Ce réseau, dont le lancement est prévu en 2020, sera animé par l'UDD. Les répondantes et répondants, membres du R-RDD, bénéficieront d'un accompagnement et de formations de la part de l'UDD et du Centre d'éducation permanente (CEP).

Le Conseil d'État a donc arrêté un nouveau dispositif de pilotage, dont l'UDD, le CIDD et le R-RDD forment les rouages nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 cantonal. Cette décision valide des manières innovantes de travailler, qui intègrent le caractère transversal du développement durable.

La durabilité au cœur des politiques publiques cantonales

La volonté du Conseil d'État est d'insuffler de la durabilité au cœur même de l'action de l'État. À cet égard, l'UDD fonctionne comme un centre de compétences, de ressources et d'appui pour les services cantonaux. En 2019, des accomplissements importants ont notamment été réalisés dans les domaines suivants :

- *Construction durable.* Le groupe de travail « construction durable » (GTCD) est porté par la Direction générale des immeubles et du patrimoine et travaille en partenariat avec l'UDD. Initié dès 1999, ce groupe communique sur les bonnes pratiques de l'État de Vaud en matière de construction et de gestion des immeubles.

- *Économie durable.* L'UDD a collaboré étroitement avec le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation à l'élaboration d'un Programme de soutien à l'économie durable et à son intégration dans la PADE. Pour sa mise en œuvre, l'UDD apportera son expertise pour préavisier les soutiens aux entreprises, définir les mesures et évaluer le dispositif.
- *Marchés publics.* Afin d'amener davantage de clarté parmi les certifications en développement durable, l'UDD a développé une évaluation des certifications. Les soumissionnaires certifiés se voient attribuer des points en fonction de leur contribution au développement durable dans le cadre des procédures d'appels d'offres.
- *Nouvelle politique d'achats.* L'UDD a participé à la définition de la nouvelle politique d'achat qui a été élaborée dans le cadre de la Réforme des achats menée par la Direction des achats et de la logistique (DAL) du DFIRE. Cela a notamment conduit à la modification des cahiers des charges des acheteurs pour garantir l'exemplarité de l'État.
- *Restauration collective.* La Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) porte la stratégie du Conseil d'État pour promouvoir les produits locaux et de saison

dans la restauration collective avec l'appui de l'UDD. En 2019, la DGAV a mené des investigations en vue de lancer des projets pilotes.

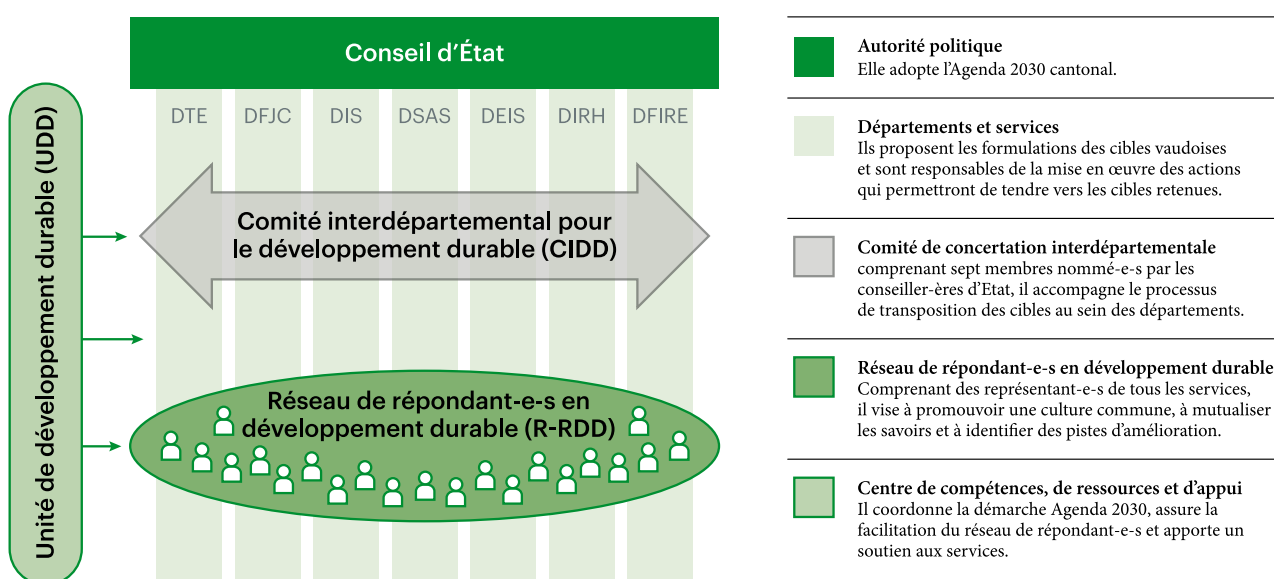
- *Éducation et formation.* En marge des mobilisations pour le climat, un groupe Durabilité a été créé au DFJC pour proposer des mesures en faveur du climat et de la durabilité. L'UDD y participe et appuie également les sous-groupes techniques « construction durable » et « numérique ».

L'Agenda 2030 dans les communes

Le Canton de Vaud a poursuivi son engagement dans l'Association Coord21, qui regroupe les collectivités publiques romandes engagées en faveur du développement durable. Grâce aux efforts de promotion de l'UDD, 27 nouvelles communes vaudoises ont rejoint ce réseau en 2019. Un projet phare de Coord21 a été la rédaction collective d'un guide pratique pour soutenir les communes dans la mise en place de leur politique de durabilité. Les Cantons de Vaud, Fribourg, Genève, Neuchâtel et Valais, en collaboration étroite avec une trentaine de communes romandes, ont mutualisé leurs expériences pour rédiger ce guide. L'UDD a présidé le comité de pilotage du projet. La diffusion du guide est prévue en mars 2020, et sera accompagnée de la mise en ligne d'une plateforme web (www.agenda2030.ch).

Gouvernance transversale

Pilotage de la démarche



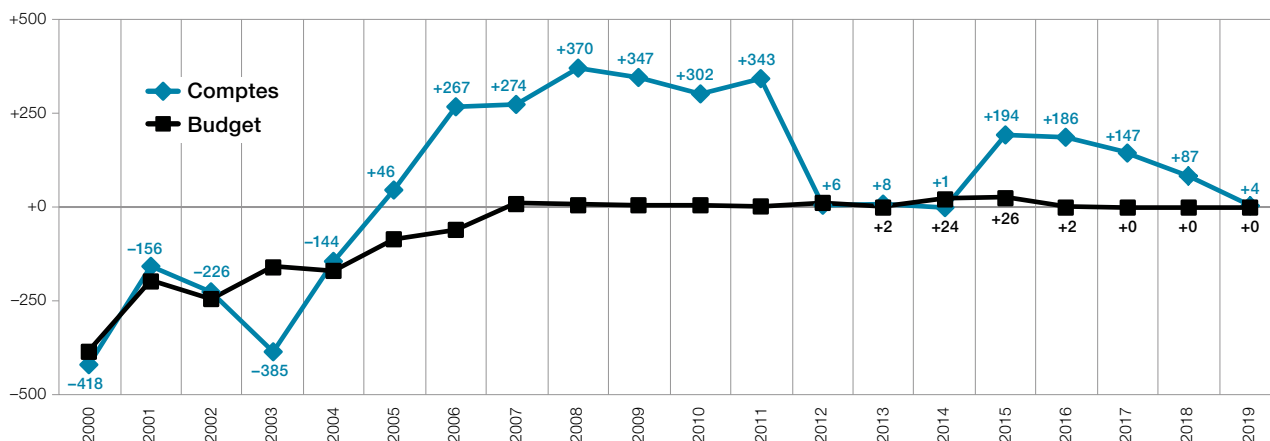
Comptes 2019

En bref

Résultat opérationnel

Les comptes de l'État se soldent pour 2019 par un excédent de revenus de 4 millions.

En millions de francs



Dépenses courantes

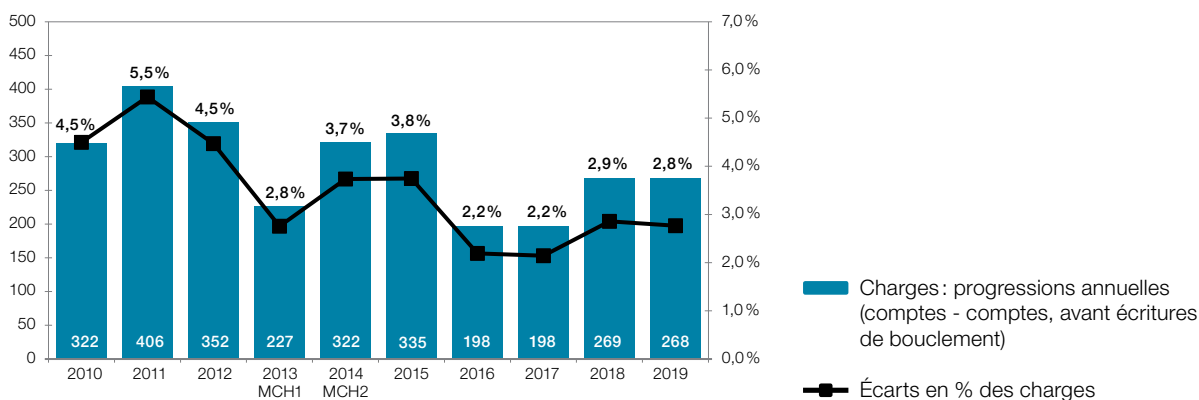
L'écart des charges brutes par rapport au budget 2019 (708 millions) s'explique principalement par des attributions spécifiques au bouclage (559 millions) ainsi que diverses subventions non budgétées (64 millions). Parmi les éléments de bouclage figure notamment un préfinancement de 403 millions destiné à pallier les effets de la pandémie COVID-19.

Ces opérations neutralisées, la progression réelle des dépenses courantes est de 268 millions par rapport à 2018, ce qui représente une croissance de +2,8 %, comparable à celle de l'année précédente (+2,9 %).



En 2019 par rapport à 2018 (hors éléments de bouclage)

En millions de francs



Recettes d'impôts

L'écart du produit des impôts par rapport au budget (+491 millions) provient principalement d'effets exceptionnels (304 millions) et conjoncturels (133 millions). Sans ces éléments, l'écart se réduit à 54 millions, soit +0,9%.

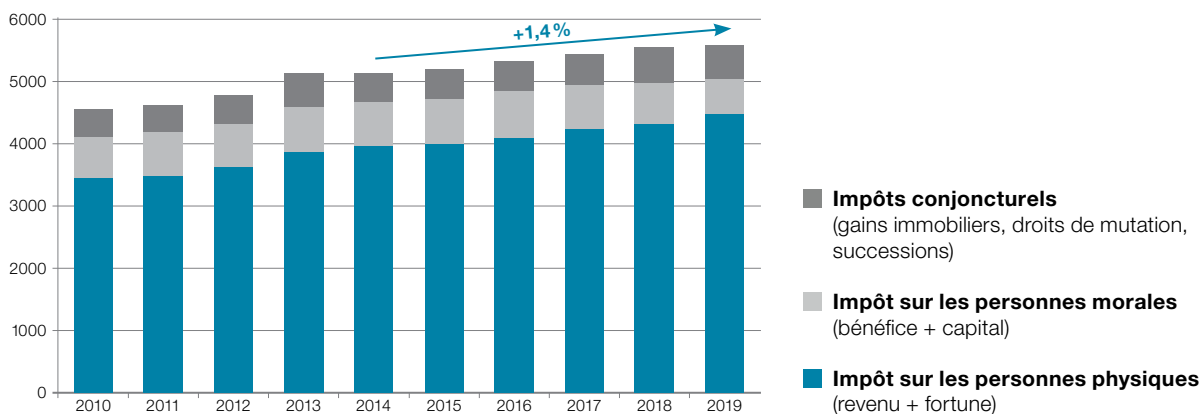
Par rapport aux comptes 2018, les recettes d'impôts enregistrent **une croissance quasi nulle de 6 millions (+0,1%)**. Traditionnel moteur des recettes fiscales, l'impôt sur le revenu augmente de 154 millions (+4,2%). Cette progression est compensée par l'impôt sur le bénéfice des entreprises, qui affiche une baisse de 131 millions (-22,4%) par rapport à l'an dernier, **en lien avec la mise en œuvre en 2019 de la RIE III vaudoise**.

+0,1%

En 2019 par rapport à 2018
(impôts 60%
des revenus totaux)

Évolution des trois groupes d'impôts déterminants

En millions de francs



Investissements

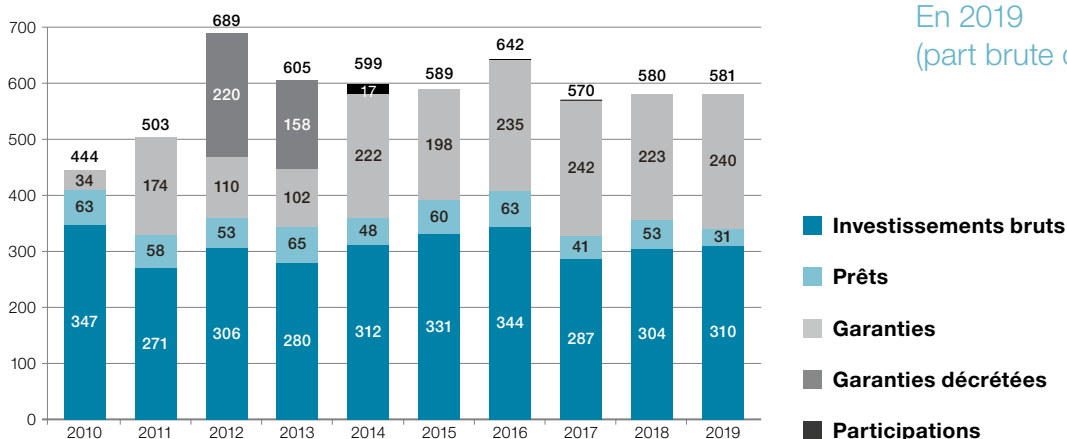
Les investissements bruts de l'État (y compris la part des tiers) se montent à **310 millions**, soit 6 millions de plus qu'en 2018.

S'ajoutent les nouveaux prêts octroyés pour 31 millions et les garanties activées à hauteur de 240 millions, pour **un montant global de 581 millions investi dans l'économie du canton en 2019**.

310^{mios}

En 2019
(part brute de l'État)

En millions de francs

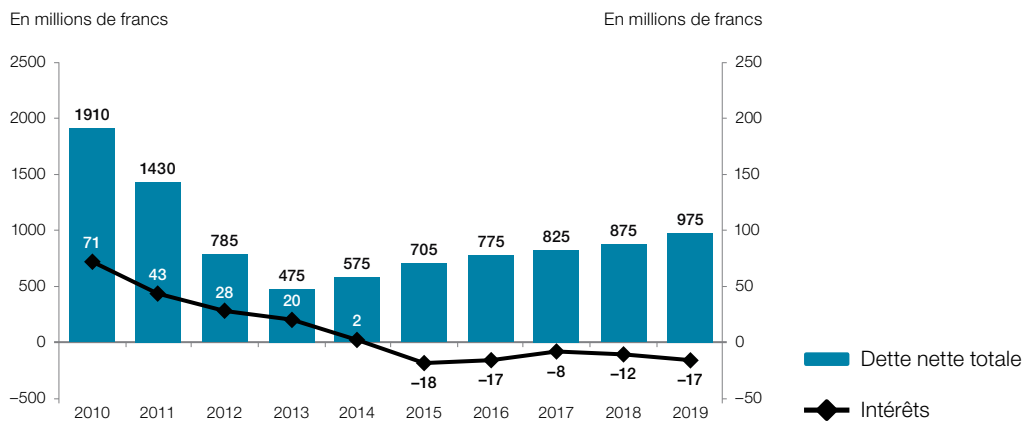


Dettes et intérêts

La dette de l'État poursuit sa croissance amorcée en 2014, passant de 875 millions aux comptes 2018 à **975 millions à la fin 2019**. Cette progression provient principalement du versement du solde de la recapitalisation de la Caisse de pensions de l'État de Vaud (319 millions pour un total de 1440 millions) et du volume des investissements.

La charge d'intérêts est négative à **-17 millions**, en raison d'intérêts rémunérateurs sur les créances fiscales.

975 mios
À la fin 2019



1. Chiffres clés et faits marquants

Les chiffres ressortant de la lecture des comptes 2019 sont les suivants :

Rapport annuel							
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Charges totales	10 480	10 269	10 004	9 639	9 653	9 518	9 439
Revenus totaux	10 484	10 356	10 151	9 825	9 847	9 519	9 446
Résultat	4	87	147	186	194	0,8	8
Revenus d'impôts	6 303	6 297	6 183	6 044	5 925	5 843	5 826
Charges d'intérêts	38	34	30	24	26	39	59
Amortissement du patrimoine administratif	173	381	269	421	244	252	156
– Degré d'autofinancement	67,4 %	190,3 %	166,6 %	190,7 %	143,1 %	83,2 %	67,9 %
Dettes (dettes brutes)	975	975	975	975	975	1 525	1 075
Variation de la dette brute	0	0	0	0	-550	450	-910
Placement	975	100	150	200	270	950	600
Endettement (dette nette)	0	875	825	775	705	575	475
(+) Excédent/(-) Découvert au bilan	1 911	1 857	1 671	1 406	1 120	742	661

Budget/Comptes 2019 après attributions			
(En francs)	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	9 771 720 800	9 771 831 300	110 500
Comptes	10 479 539 008	10 483 982 220	4 443 212
Différence budget total/comptes	707 818 208	712 150 920	4 332 712
en % du budget total	7,2 %	7,3 %	

Résultat 2019

Les comptes de l'État se soldent par un excédent de revenus net de 4 millions. Ce résultat intègre des écritures de bouclage, des amortissements non planifiés ainsi que des préfinancements pour un total de 423 millions.

Résultat après attributions

(En francs)	2019
Résultat opérationnel	427 681 512
Attributions aux préfinancements	423 238 300
Résultat, (+) revenu/(-) charge	4 443 212

Compte de résultat

(En francs)	2019
Résultat opérationnel	427 681 512
Résultat extraordinaire	-373 383 502
Résultat du compte, (+) revenu/(-) charge	54 298 010

En résumé, le Conseil d'État tire

des comptes 2019 les constats suivants :

Les charges brutes de l'État de Vaud pour l'exercice 2019 s'élèvent à 10 480 milliards. Ce montant comprend des éléments de bouclage à hauteur de 559 millions, parmi lesquels un préfinancement attribué au COVID-19 de 403 millions, dont 50 millions destinés au fonds du chômage, 100 millions au fonds de garantie et le solde à diverses mesures non encore identifiées. D'autres préfinancements sont consacrés spécifiquement à la piscine de Malley, au stade de la Tuilière et au château d'Hauteville (total 18 millions), ou encore à renforcer la participation de l'État aux chantiers archéologiques dans le canton (2 millions). Les autres écritures de bouclage concernent notamment le remboursement de crédits ou d'emprunts échus contractés par des EMS et des institutions spécialisées (52 millions), l'amortissement de prêts aux entreprises de transports publics (13 millions), ainsi que l'amortissement de plusieurs objets d'investissement (69 millions).

Ces opérations neutralisées afin de permettre la comparaison, les charges ordinaires de l'État dépassent de 149 millions (1,5 %) la prévision budgétaire. D'autre

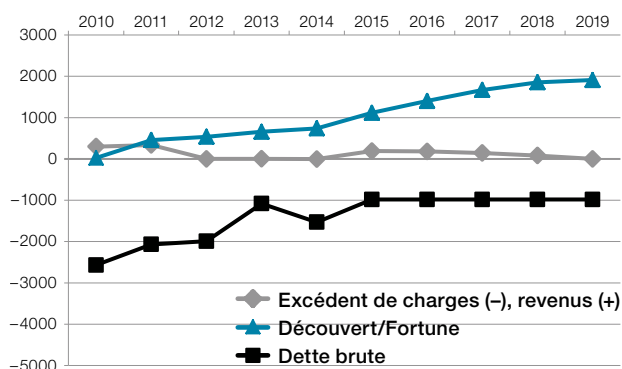
part, leur augmentation réelle par rapport aux comptes 2018 est de 268 millions, ce qui représente une hausse de 2,8 %, comparable à celle de l'année précédente (2,9 %). Les principaux secteurs de croissance entre 2018 et 2019 concernent la santé et le social (+143 millions) ainsi que la protection de la jeunesse, l'enseignement spécialisé et la formation professionnelle (total +20 millions). L'augmentation de la masse salariale (+2,3 %) provient principalement de l'enseignement (+42 millions), et s'explique par les annuités, la démographie et les renforts sectoriels.

Le montant des revenus atteint 10 484 milliards, soit 712 millions (7,3 %) de plus que prévu au budget. Cet écart provient pour les deux tiers de la progression des revenus fiscaux. Le solde comprend notamment la part à l'IFD et à l'impôt anticipé (+122 millions par rapport au budget), le bénéfice de la BNS (+62 millions) ou le dividende BCV (+69 millions). Avec une augmentation de 6 millions en 2019, les recettes d'impôts enregistrent une croissance quasi nulle (0,1 %) par rapport aux comptes 2018 (1,8 %). Traditionnel moteur de la fiscalité, l'impôt sur le revenu progresse de 4,2 % (+154 millions), contre 1,1 % l'année précédente. Toutefois, cette croissance est largement tributaire d'éléments non pérennes, comme les taxations exceptionnelles liées aux dénonciations spontanées (62 millions). L'impôt sur le bénéfice net des entreprises affiche une baisse de 131 millions (-22,4 %) par rapport à 2018. Attendue et anticipée au budget, cette baisse est imputable essentiellement à la réduction du taux d'imposition du bénéfice sur les acomptes, dans le cadre de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 de la RIE III vaudoise.

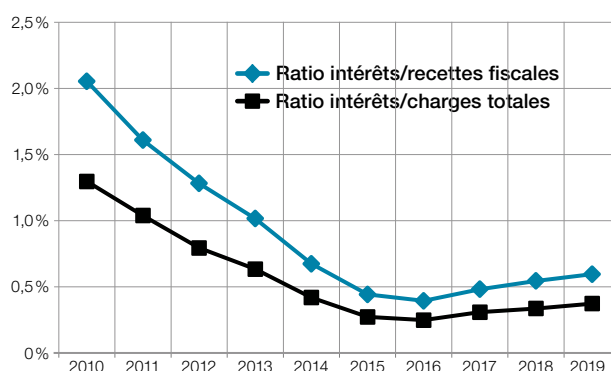
Les investissements bruts (y compris la part des tiers) se montent à 310 millions, soit 6 millions de plus qu'en 2018. Parmi les objets réalisés ou en cours de réalisation cette année figurent le CHUV (48,9 millions), les bâtiments destinés à l'enseignement postobligatoire et supérieur (27 millions), les autres immeubles de l'État (10 millions) ou encore les routes (69 millions) et les cours d'eau (15 millions). S'ajoutent à ces montants les nouveaux prêts de 31 millions et les garanties activées à hauteur de 240 millions, pour un montant global de 581 millions investi dans l'économie du canton. Au final, la dette de l'État poursuit sa croissance amorcée en 2014, passant de 875 millions aux comptes 2018 à 975 millions à fin 2019. Maîtrisée, cette progression est liée notamment au versement du solde de la recapitalisation de la Caisse de pensions (319 millions) et au volume des investissements.

Évolution du résultat, du capital et de la dette brute

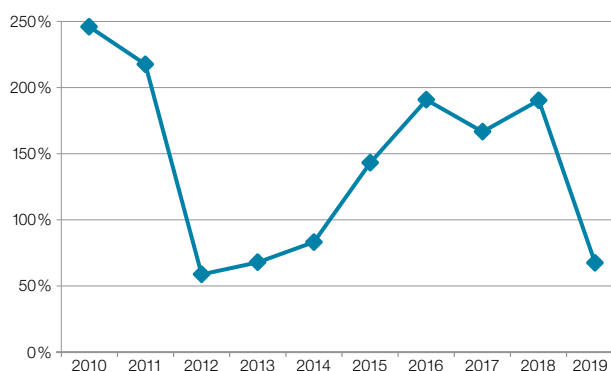
En millions de francs



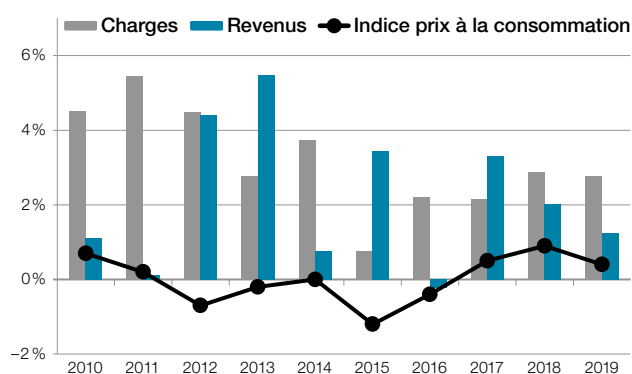
Évolution des revenus fiscaux et des intérêts



Évolution du degré d'autofinancement



Taux de croissance



2 Analyse des comptes de fonctionnement

Analyse et base de comparaison

Les analyses des comptes de fonctionnement se basent sur le budget voté par le Grand Conseil, sans tenir compte des crédits supplémentaires ni des comptes de charges et produits extraordinaires dans lesquels sont notamment comptabilisées les écritures de préfinancement. Cette manière de faire permet de mettre en évidence les écarts des comptes

avec le budget tel qu'élaboré initialement tout en mettant en évidence les écritures de bouclage (hors préfinancements). Les analyses des écarts des comptes de charges et de revenus sont présentées dans le chapitre « Écarts entre le budget voté et les comptes » ainsi que dans le chapitre « Écarts entre les comptes 2019 et les comptes 2018 ».

2,1 Charges et revenus par nature

	Charges (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
30	Charges de personnel	2 485 444 500	2 477 989 426	-7 455 074	-0,3%
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit,	719 558 700	794 592 507	75 033 807	10,4%
33	Amortissements du patrimoine administratif	155 112 900	153 493 579	-1 619 321	-1,0%
34	Charges financières	39 112 500	37 502 966	-1 609 534	-4,1%
35	Attributions aux fonds/financements spéciaux	18 521 000	48 101 016	29 580 016	159,7%
36	Charges de transferts	5 746 105 100	5 910 087 208	163 982 108	2,9%
37	Subventions redistribuées	602 892 800	630 122 206	27 229 406	4,5%
39	Imputations internes	4 973 300	4 411 799	-561 501	-11,3%
	Total	9 771 720 800	10 056 300 708	284 579 908	2,9%

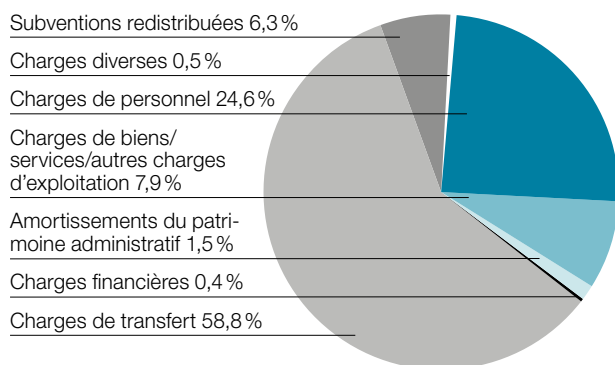
	Revenus (en francs)	Budget voté	Comptes	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	5 812 700 000	6 303 375 303	490 675 303	8,4%
41	Patentes et concessions	103 811 500	167 353 577	63 542 077	61,2%
42	Taxes et redevances	397 652 800	406 617 552	8 964 752	2,3%
43	Revenus divers	177 412 100	82 441 461	-94 970 639	-53,5%
44	Revenus financiers	222 240 000	303 492 418	81 252 418	36,6%
45	Prélèvements sur les fonds/financements spéciaux	41 144 200	31 568 464	-9 575 736	-23,3%
46	Revenus de transferts	2 409 004 600	2 554 599 440	145 594 840	6,0%
47	Subventions à redistribuer	602 892 800	630 122 206	27 229 406	4,5%
49	Imputations internes	4 973 300	4 411 799	-561 501	-11,3%
	Total	9 771 831 300	10 483 982 220	712 150 920	7,3%

3 Écarts entre le budget voté et les comptes

Le signe négatif précédant les chiffres ci-après signifie un résultat des comptes inférieur au budget. Un signe positif ou l'absence de signe montre un excédent de charges ou de revenus par rapport au budget.

3.1 Évolution des charges par nature (budget-comptes)

Charges par nature : éléments essentiels



Groupe 30 **-7,5 millions -0,3 %**

Personnel

Globalement, les non-dépenses sur les salaires du personnel administratif et d'exploitation sont de 20,3 millions y compris charges sociales. Cet écart provient essentiellement de postes vacants non pourvus.

A contrario, au niveau de l'enseignement, on enregistre des dépassements budgétaires pour la pédagogie spécialisée (+5,6 millions), le déploiement de classes-pilotes pour le numérique (+3,6 millions), et les allocations familiales (+4,2 millions) compensés en partie par une meilleure gestion des « enclassements » et des remplaçants (-3,4 millions). Au niveau du social, le personnel du CSIR n'étant pas complètement intégré au budget, l'écart est de +5 millions.

Groupe 31 **+75 millions +10,4 %**

Biens, services et marchandises

L'écart provient principalement du du croire sur créances fiscales pour +41,7 millions et des pertes sur débiteurs de +45,4 millions, dont +28,1 millions pour les créances fiscales, +14,7 millions pour les créances pénales et +2,4 millions pour les créances des pensions alimentaires. Des non-dépenses sont à relever dans le domaine de l'achat de matériel pour les élèves, de frais d'excursions, de voyages d'études organisés et des maturités bilingues (-13,2 millions).

Groupe 33 **-1,6 million -1 %**

Amortissements du patrimoine

L'effet des amortissements non planifiés issus des écritures de bouclage sur l'exercice 2019 pour ce groupe de comptes s'élève à 34,5 millions. Ce montant est atténué par les amortissements ordinaires moindres que prévu au budget (-32,8 millions) en raison des amortissements non planifiés enregistrés dans les exercices précédents.

Groupe 34 **-1,6 million -4,1 %**

Charges financières

L'écart s'explique par des intérêts négatifs supérieurs de +4,6 millions au budget compensé par la non-réalisation de l'emprunt prévu (5,4 millions d'intérêts passifs en moins) et la baisse des intérêts rémunératoires versés aux contribuables (-1,2 million).

Groupe 35 **+29,6 millions +159,7 %**

Attributions fonds et financements spéciaux

Des dotations de 10 millions au fonds de l'énergie et 5 millions au fonds de l'enfance malheureuse pour les crèches ont été effectuées. Elles proviennent de la dissolution des capitaux propres constitués aux comptes 2017 pour la RIE III. Enfin, des attributions aux fonds ont été effectuées dans le cadre des écritures de bouclage, notamment pour le fonds cantonal des monuments historiques (1,4 million), au fonds Musée d'archéologie et d'histoire (0,8 million) et au fonds pour l'aménagement du territoire (0,3 million).

Le solde de l'écart s'explique par l'attribution au compte capital de l'excédent de revenus de l'exercice constaté des fonds, notamment le rattrapage de facturation des exonérations des abris PC.

Groupe 36 **+164 millions +2,9 %**

Charges de transferts

L'écart avec le budget provient de multiples variations parmi lesquelles figurent des écritures de bouclage pour un total de 100,6 millions. Sont

concernés les amortissements des subventions à l'investissement (36,2 millions), la prise en charge de remboursements anticipés de crédits de construction contractés par des EMS et diverses institutions échus en 2020 (29,6 millions), la prise en charge de remboursements anticipés d'emprunts contractés par des EMS et diverses institutions échus en 2020 (22,3 millions) et l'amortissement des prêts conditionnellement remboursables (PCR) des entreprises de transport (12,5 millions).

À ces éléments s'ajoutent des coûts plus élevés que le budget pour les subsides à l'assurance maladie (+33,8 millions, dont +16,5 millions pour les subsides partiels), les prestations complémentaires AVS/AI (+13,8 millions), les ateliers à vocation productive pour l'insertion sociale professionnelle (+4,3 millions), les bourses (+2,7 millions), la politique familiale (+2,4 millions) et les coûts des prestations du CSIR (+30,3 millions). Ces dépassements ont été en partie compensés par une baisse du nombre de personnes au RI (-6,5 millions), par des frais d'hébergement en EMS réduits (-7,6 millions), par le coût réduit du service de la dette des EMS (-7,2 millions) et des dépenses inférieures au budget pour le domaine de la santé (-4,1 millions).

Dans le domaine de l'enseignement, les coûts pour les institutions subventionnées ont été supérieurs

de +10 millions et de +1,9 million pour les étudiants universitaires hors cantons compensés en partie par des charges inférieures de -2,2 millions en lien avec une limitation des placements d'enfants dans des structures hors canton. Au niveau fiscal, la rétrocession aux communes pour l'impôt sur les frontaliers et sur les gains immobiliers a été supérieure de +11 millions.

Enfin on relèvera des non-dépenses de -2,1 millions pour la part cantonale des conventions programme, -2,8 millions d'aides à la pierre et -16 millions pour les entreprises de transports publics.

Groupe 37 **+27,2 millions +4,5 %**

Subventions redistribuées

Le groupe 37 est entièrement compensé par les revenus du groupe 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

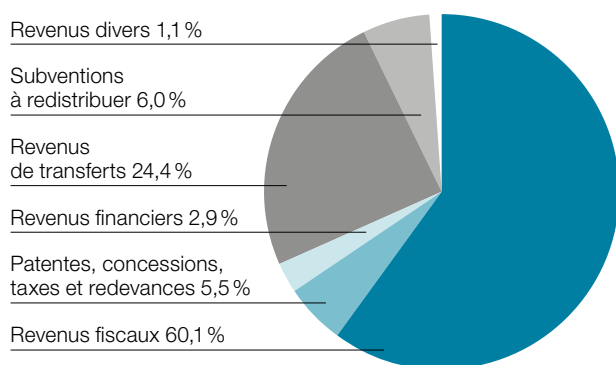
Groupe 39 **-0,5 million -11,3 %**

Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

3.2 Évolution des revenus par nature (budget-comptes)

Revenus par nature: éléments essentiels



Groupe 40 **+490,7 millions +8,4 %**

Revenus fiscaux

Le total du produit d'impôts des comptes 2019 présente un écart favorable au budget de 490,7 millions (+8,4 %). Ceci s'explique par les impôts directs sur

les personnes physiques, notamment l'impôt sur le revenu (+179,4 millions/+5 %) et l'impôt sur la fortune (+109,8 millions/+17,7 %). L'impôt sur les personnes morales est supérieur aux prévisions, notamment l'impôt sur le bénéfice (+110,5 millions/+32,3 %), sur le capital (+1,8 million/+1,8 %) et les autres impôts directs sur les personnes morales (+5,9 millions/+19,6 %).

L'écart favorable provient également des autres impôts directs, notamment les droits de mutation (+21,7 millions/+13,5 %), les gains immobiliers (+44,6 millions/+22,9 %) et les impôts sur les successions et donations (+38 millions/+44,7 %). Enfin, l'évolution du parc véhicules a permis d'enregistrer des revenus liés aux taxes véhicules plus élevés que la prévision (+3,3 millions/+1,3 %). L'impôt à la source (-22,3 millions/-12,9 %) et l'impôt spécial sur les étrangers (-6 millions/-5,4 %) sont quant à eux inférieurs au budget.

Groupe 41 **+63,5 millions +61,2%**

Patentes et concessions

L'écart principal correspond à la part cantonale du milliard supplémentaire versée par la BNS à la Confédération et aux cantons en regard de la réserve pour distributions futures qui excède 20 milliards après affectation du bénéfice 2018.

Groupe 42 **+9 millions +2,3%**

Taxes et redevances

L'écart provient principalement des émoluments fiscaux et fonciers (+7,6 millions), des amendes pour soustraction fiscale (+1,4 million), des émoluments des OPF et du RC (+3,5 millions) et des revenus en hausse dans les tribunaux d'arrondissement et au Tribunal des mineurs (+1,3 million).

On relèvera une baisse de revenus, de -3,6 millions notamment en lien avec la maturité bilingue, le nombre d'excursions et de voyages d'études organisés.

Groupe 43 **-95 millions -53,5%**

Revenus divers

Au budget 2019 ont été enregistrés +128 millions dans ce groupe de compte pour la dissolution des capitaux propres «surcoût feuille de route RIE III-VD». Cet élément non repris dans les comptes 2019 est atténué par divers revenus supérieurs au budget dont les principaux proviennent de la DMGR qui enregistre la facturation de ses prestations à SIERA ainsi qu'une partie des coûts des routes nationales pour 24,1 millions, de la refacturation du service hivernal aux communes (+2,1 millions) et du rattrapage de la facturation des dispenses d'abris sur le fonds (+5,9 millions).

Groupe 44 **+81,3 millions +36,6%**

Revenus financiers

En 2019, la BCV a décidé que la distribution à ses actionnaires du versement par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital qui a prévalu jusqu'en 2018 serait considérée comme part au dividende. Cette part n'est ainsi plus enregistrée dans les comptes de l'État comme produit extraordinaire, comme ce fut le cas pendant huit exercices.

L'impact positif est de 69,1 millions pour ce groupe de comptes. S'ajoutent également les intérêts des créances fiscales plus élevés de 15,7 millions de même que +1,1 million pour le produit de la vente de parcelles propriétés de l'État.

Groupe 45 **-9,6 millions -23,3%**

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

L'écart provient principalement des besoins des fonds pour les abris PC et sur le fonds cantonal sur la protection civile (-7,1 millions) et du fonds de l'énergie (-1,3 million).

Groupe 46 **+145,6 millions +6%**

Revenus de transferts

L'écart provient de la part à l'IFD (+95,9 millions), de la part à l'impôt anticipé (+26,4 millions), d'une hausse des revenus de la facture sociale pour 7,5 millions, de revenus issus des forfaits SEM de la Confédération pour le CSIR de l'ordre de 40,3 millions, de la contribution aux routes principales de 2,7 millions, de la rétrocession de la Confédération sur l'impôt sur les huiles minérales de +1,2 million et de la redistribution du produit de la taxe CO₂ (+1,4 million).

A contrario, la facturation à l'OFROU (-24,8 millions) a été reprise par SIERA et les dépenses aux entreprises de transports publics ayant été plus basses que le budget, les recettes des communes sont inférieures de 4,1 millions.

Groupe 47 **+27,2 millions +4,5%**

Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

Groupe 49 **-0,5 million -11,3%**

Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

4. Écarts entre les comptes 2019 et les comptes 2018

4.1 Charges et revenus par nature

	Charges (en francs)	Comptes 2019	Comptes 2018	Variation	(%)
30	Charges de personnel	2 477 989 426	2 430 731 669	47 257 756	1,9%
31	Charges de biens/services/autres charges d'exploit.	794 592 507	742 236 220	52 356 288	7,1%
33	Amortissements du patrimoine administratif	153 493 579	351 456 790	-197 963 210	-56,3%
34	Charges financières	37 502 966	34 240 176	3 262 790	9,5%
35	Attributions aux fonds/financements spéciaux	48 101 016	31 185 374	16 915 642	54,2%
36	Charges de transferts	5 910 087 208	5 987 804 407	-77 717 199	-1,3%
37	Subventions redistribuées	630 122 206	615 359 668	14 762 538	2,4%
39	Imputations internes	4 411 799	4 888 657	-476 859	-9,8%
	Total	10 056 300 708	10 197 902 962	-141 602 254	-1,4%

	Revenus (en francs)	Comptes 2019	Comptes 2018	Variation	(%)
40	Revenus fiscaux	6 303 375 303	6 297 269 492	6 105 812	0,1%
41	Patentes et concessions	167 353 577	165 865 958	1 487 619	0,9%
42	Taxes et redevances	406 617 552	404 492 547	2 125 005	0,5%
43	Revenus divers	82 441 461	52 137 275	30 304 186	58,1%
44	Revenus financiers	303 492 418	229 860 752	73 631 666	32,0%
45	Prélèvements sur les fonds/financements spéciaux	31 568 464	29 296 244	2 272 220	7,8%
46	Revenus de transferts	2 554 599 440	2 556 659 168	-2 059 728	-0,1%
47	Subventions à redistribuer	630 122 206	615 359 668	14 762 538	2,4%
49	Imputations internes	4 411 799	4 888 657	-476 859	-9,8%
	Total	10 483 982 220	10 355 829 761	128 152 459	1,2%

4.2 Évolution des charges par nature (comptes 2019 et 2018)

Groupe 30 **+47,2 millions +1,9%**

Personnel

La progression de la masse salariale totale pour l'ACV s'explique par l'enseignement où une augmentation de +42,3 millions est à relever, en raison de +27,5 millions en lien avec la démographie scolaire et l'introduction de la 33^e période pour les 11^{es} et l'éducation numérique, +7,3 millions en lien avec l'ouverture de nouvelles classes dans les gymnases et les écoles professionnelles et +7 millions en lien avec l'augmentation du nombre d'enseignants spécialisés (renfort pédagogique pour les élèves en situation de handicap fréquentant l'école régulière), ainsi que la consolidation du statut des assistants à l'intégration (phase I).

L'écart s'explique aussi par +2 millions à la PolCant notamment en lien avec la prime Concorde versée, +2,6 millions en lien avec l'augmentation des ETP pour palier à la surpopulation carcérale et +1,8 million en lien avec l'augmentation des ETP et des auxiliaires suite à la réforme des curatelles.

Enfin on relèvera la diminution des charges d'intérêt CPEV de -10,6 millions, partiellement compensée par une augmentation de la rente-pont pour +2,1 millions.

Groupe 31 **+52,3 millions +7,1%**

Biens, services et marchandises

La provision du croire sur créance fiscale a été ajustée pour +41,7 millions, compensée en partie par la perte sur débiteurs moindre de -7,2 millions. Des augmentations sont constatées en lien avec le nombre de placements hors canton des détenus et l'application des nouveaux tarifs du concordat latin (+6,8 millions), pour la FEVI19 (+1,8 million), pour la construction de la base opérationnelle du détachement cantonal (+3,2 millions) et pour les frais de contentieux et de poursuite, ainsi que des frais de justice à charge de l'assistance judiciaire (+1,5 million).

Groupe 33 **-198 millions -56,3%**

Amortissements du patrimoine

L'écart s'explique principalement par les amortissements non planifiés enregistrés en 2019 pour un total 34,5 millions contre 226,5 millions en 2018. Des amortissements planifiés supérieurs à 2018 pour 4,3 millions sont également constatés.

Groupe 34 **+3,3 millions +9,5%**

Charges financières

Les intérêts négatifs sont en hausse de +3,5 millions, partiellement atténués par une réduction de 0,6 million sur les intérêts rémunératoires liés aux créances fiscales.

Groupe 35 **+16,9 millions +54,2%**

Attributions aux fonds et financements spéciaux

L'écart constaté provient des dotations de 10 millions au fonds de l'énergie et 5 millions au fonds pour la protection de la jeunesse et de la variation des attributions annuelles sur capital en lien avec le résultat des fonds (excédent de revenus principalement).

Groupe 36 **+77,7 millions -1,3%**

Charges de transferts

L'écart provient d'une part des effets liés aux écritures de bouclage pour (100,6 millions cette année) contre 248,5 millions en 2018, soit 147,9 millions de moins pour ce seul exercice. On ajoutera également 70,2 millions d'amortissements non planifiés du CHUV financés par l'État en 2018 et non reconduits en 2019.

Cet écart tient compte d'autre part :

- Des dépenses supplémentaires pour le social avec des coûts plus élevés pour les subsides à l'assurance maladie (+101,1 millions, dont +87,4 millions pour les subsides partiels, +11,8 millions pour les subsides des personnes au PC AVS/AI), pour les aides individuelles en hébergement (+22,8 millions), pour les prestations complémentaires AVS/AI (+17,8 millions), pour les ateliers à vocation productive pour l'insertion sociale professionnelle (+5,2 millions), pour les bourses (+3,5 millions) et le coût de la prise en charge de la dette des EMS

(+3,4 millions). Il est à relever que ces dépenses supplémentaires ont été en partie atténuées par une baisse du coût du RI (-7,4 millions), par des frais d'hébergement en EMS réduits (-12,2 millions) et une baisse des prestations versées par le CSIR (-3 millions). En outre, la dissolution du fonds cantonal pour la famille (-8 millions) et le remboursement de la convention franco-suisse (-17,7 millions) ont permis de contenir et même réduire pour 2019 le coût de la politique familiale de -10,6 millions.

- Des dépenses supplémentaires pour la santé avec des coûts plus élevés de +8,6 millions de rémunération en lien avec Swiss DRG, +8,7 millions pour le projet « Réponse à l'urgence », +4,7 millions pour Unisanté, +4,6 millions dans les projets d'intérêt général (PIG), dont la formation et +1,8 million pour la prévention, compensés en partie par une baisse de subventions suite aux amortissements non planifiés réalisés en 2018 (-14 millions).
- Des dépenses supplémentaires pour l'enseignement notamment +9,9 millions en lien avec la subvention cantonale aux hautes écoles, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'étudiants hors canton, +7,2 millions en lien avec le rattrapage de l'impact annuel de la politique salariale liée à la convention collective de travail du secteur parapublic social, l'ouverture de deux nouvelles structures, le renfort d'accueil d'urgence, ainsi que l'augmentation du coût des aides individuelles et +3,1 millions pour la Fondation de droit public du MCBA et la rénovation du Capitole (Ville de Lausanne).

On relèvera également -5,3 millions en lien avec la diminution des coûts de l'asile (y compris aide d'urgence et mesures d'intégration en faveur des personnes au bénéfice d'une admission provisoire), la dissolution du ducroire Biopôle (-7,3 millions), la constitution du ducroire Aquatis (+5 millions), la baisse des projets LADE à financer (-2,8 millions) et la rétrocession aux communes sur la part liée aux gains immobiliers (-4,7 millions) ainsi que la part à l'impôt sur les frontaliers (-1,9 million).

Groupe 37 **+14,8 millions +2,4%**

Subventions redistribuées

Le groupe de comptes 37 est totalement compensé par des revenus équivalents à la rubrique 47. Les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

Groupe 39

-0,5 million -9,8 %

Imputations internes

Le groupe 39 est entièrement compensé par les revenus du groupe 49. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

4.3 Évolution des revenus par nature (comptes 2019 et 2018)

Groupe 40

+6,1 millions +0,1 %

Revenus fiscaux

Les comptes 2019 intègrent la baisse de la fiscalité pour les entreprises décidées dans le cadre de la RIE III. Le taux d'imposition est passé de 8 % à 3,33 %. L'impact de cette baisse a été estimé à 279 millions pour 2019. Cependant, les écarts entre taxations et acomptes des années antérieures ont permis de réduire cette baisse à 130,6 millions.

Pour les autres impôts, ils ont progressé de +154 millions pour le revenu des personnes physiques, de +21,1 millions pour la fortune des personnes physiques, de +1,9 million pour les autres impôts directs des personnes physiques et de +3,4 millions pour le capital des personnes morales. Ils ont en revanche baissé pour l'impôt à la source de -11,3 millions (baisse du nombre de sourciers et de frontaliers où de plus en plus de personnes sont imposées sur le revenu, de manière régulière), pour les gains en capital de -10,2 millions, pour le droit de timbre et de mutation de -10,7 millions et pour les successions et donations de -11,9 millions. Enfin les taxes routières ont été plus élevées de +3,2 millions.

Groupe 41

+1,5 million +0,9 %

Patentes et concessions

L'écart s'explique par les recettes qui augmentent en fonction des m³ de matériaux dragués dans les cours d'eau et lacs (+0,2 million) et en fonction des kWh produits par les entreprises électriques qui utilisent la force hydraulique (+0,7 million).

Groupe 42

+2,1 millions +0,5 %

Taxes et redevances

L'écart provient notamment des émoluments fiscaux et fonciers supérieurs de +1,6 million et des amendes pour soustraction fiscale de +0,8 million.

Groupe 43

+30,3 millions +58,1 %

Revenus divers

La DGMR enregistre dans ce compte, la facturation de ses prestations à SIERA ainsi qu'une partie des coûts des routes nationales pour +24,1 millions. La refacturation du service hivernal aux communes est également supérieure de +2,1 millions. Le solde de l'écart s'explique principalement par +2,4 millions avec le rattrapage de la facturation des dispenses d'abris et +1,8 million à la PolCant en lien avec diverses refacturations.

Groupe 44

+73,6 millions +32 %

Revenus financiers

L'entier du dividende de la BCV est désormais enregistré dans ce compte et l'impact est de 69,1 millions. Les intérêts des créances fiscales ont été plus élevés de +7,5 millions.

Groupe 45

+2,3 millions +7,8 %

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

L'écart constaté provient de la variation des prélèvements annuels sur capital en lien avec le résultat des fonds (excédent de charges principalement).

Groupe 46

-2,1 millions -0,1 %

Revenus de transferts

Une diminution de la part à l'IFD de -28,6 millions ainsi qu'une augmentation de la part à l'impôt anticipé pour +1,8 million sont constatées. Au DEIS, l'écart s'explique principalement par l'évolution baissière de l'effectif donnant droit à un forfait, combiné à une réduction du forfait administratif (-50 %) et du forfait d'aide d'urgence (-80 %) soit (-13,1 millions). La DGMR enregistre une diminution de la contribution aux routes principales pour -3,8 millions.

Les revenus de la facture sociale ont augmenté de +29,8 millions et les subventions fédérales de +22,6 millions (subsides, PC AVS/AI et CSIR). La péroréation financière rapporte +4,4 millions de plus, dont +4,2 millions pour la part sociodémographique. Enfin, suite à la création de SIERA, la facturation à l'OFROU s'effectue par cette entité.

Groupe 47 **+14,8 millions +2,4%**

Subventions à redistribuer

Le groupe 47 compense les charges du groupe 37. Dès lors, les variations positives ou négatives sont neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

Groupe 49 **-0,5 million -9,8%**

Imputations internes

Le groupe 49 compense les charges du groupe 39. Dès lors, les variations positives ou négatives ont des effets neutres en ce qui concerne le résultat de l'État.

5. Charges et revenus extraordinaires

Résultat extraordinaire

(En francs)	2019
Charges extraordinaires	458 250 064
Revenus extraordinaires	84 866 562
Résultat extraordinaire, (+) revenu/(-) charge	-373 383 502

5.1 Charges extraordinaires

L'augmentation des charges extraordinaires entre les deux exercices s'explique par des attributions en 2019 à des préfinancements d'un montant total de 458,2 millions, dont 423,2 millions provenant des écritures de bouclément et 35 millions provenant d'une dissolution des capitaux propres (mesures RIE III). Les autres charges enregistrées ont trait principalement à des différences de caisses, notamment suite à des vols.

5.2 Revenus extraordinaires

Sont comptabilisés en 2019 dans les revenus extraordinaires, la dissolution d'un fonds bouclé de 2,4 millions, le solde non utilisé des emprunts contrat cadre et crédit de construction des EMS et des institutions spécialisées pour 1,7 million, le produit de 28 successions pour 1,5 million, des reports de crédits non utilisés pour un total de 0,9 million. Des prélèvements annuels sur les préfinancements pour un montant total de 28,1 millions et un prélèvement sur les autres capitaux propres de 50 millions ont été effectués. Ont été comptabilisés en 2018, 57,6 millions dus au versement de la BCV à ses actionnaires par un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital. En 2019, cette part est considérée dorénavant comme un dividende et est enregistrée dans les produits financiers du compte de fonctionnement.

Au final, le compte de résultat extraordinaire présente pour l'année 2019 des charges de 458,3 millions, des revenus de 84,9 millions pour un excédent de charges calculé de 373,4 millions (458,3 millions -84,9 millions). En 2018, le résultat extraordinaire présentait un excédent de revenus de 28,2 millions.

6. Analyse du bilan au 31 décembre 2019

6.1 Introduction

L'actif du bilan de l'État reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'État (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'État (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en parti-

culier de quelle manière l'État finance ses actifs à long terme.

Une synthèse des variations par groupe de comptes 2019 et 2018 est présentée dans les chapitres «Variation des postes de l'actif» et «Variation des postes de passifs».

6.2 Variation des postes de l'actif

(En francs)	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018	Variation	(%)
10 Patrimoine financier	7 722 516 579	7 270 372 824	452 143 756	6,2%
100 Disponibilités et placements à court terme	3 338 227 062	3 645 895 224	-307 668 163	-8,4%
101 Créances	2 569 443 183	2 716 477 924	-147 034 741	-5,4%
104 Actifs de régularisation	591 934 311	656 076 421	-64 142 110	-9,8%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	12 199 634	14 229 559	-2 029 924	-14,3%
107 Placements financiers	1 154 581 769	179 913 858	974 667 911	541,7%
108 Immobilisations corporelles du PF	56 130 620	57 779 838	-1 649 218	-2,9%
14 Patrimoine administratif	1 630 021 471	1 575 531 545	54 489 926	3,5%
140 Immobilisations corporelles du PA	1 184 579 562	1 101 472 701	83 106 861	7,5%
142 Immobilisations incorporelles du PA	339 344	-13 563	352 907	-2602,0%
144 Prêts	318 069 325	348 946 843	-30 877 518	-8,8%
145 Participations, capital social	9 012 275	9 011 975	300	0,0%
146 Subventions d'investissements	118 020 965	116 113 589	1 907 376	1,6%
Total	9 352 538 050	8 845 904 369	506 633 681	5,7%

100 -308 millions

Disponibilités et placements à court terme

La diminution entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018 s'explique par 208 millions dans les liquidités et 100 millions de placements à court terme non renouvelé. Cette diminution est compensée par 975 millions de placements à terme (BCV), comptabilisés dans le groupe de comptes, 107 - *Placements financiers*.

101 -147 millions

Créances

Le compte courant des Prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles) présente un solde au 31 décembre 2019 de 25 millions, contre

5 millions au 31 décembre 2018. Sur l'augmentation de 20 millions, 18 millions sont dus au remboursement en 2019 par la France, de l'arriéré de la convention franco-suisse.

Les créances d'impôts ont augmenté de 7 millions. Leur solde passe de 1923 millions au 31 décembre 2018 à 1930 millions au 31 décembre 2019.

Également au bilan de la (DGF), l'impôt anticipé (IA) supputé (impôt anticipé à récupérer calculé sur les acomptes d'impôt) est passé de 612 millions en 2018 à 599 millions au 31 décembre 2019, soit une diminution de 13 millions. L'IA supputé imputé sur les acomptes représente le 80 % de l'IA réel déterminé dans la dernière taxation; lors de la taxation, il est remplacé par l'IA réel.

Le solde du compte courant de la Caisse fédérale en faveur du Canton, se monte à 64 millions au 31 décembre 2019, alors qu'il atteignait 143 millions une année auparavant. Le solde dû par la Confédération a donc baissé de 78 millions.

Le compte courant de la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) a passé d'un solde de 67 millions à fin 2018 à 51 millions au 31 décembre 2019. Cette diminution de 16 millions s'explique par une participation plus importante de l'État auprès de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et du CHUV en 2019 (-2 millions) et davantage de remboursements de la CEESV au canton durant l'année 2019 (-13 millions).

Après réconciliation du compte courant avec la Caisse AVS au début de l'année 2019 par le SPEV, la situation a été rétablie. Le solde de 21 millions en faveur de la Caisse AVS à l'actif du bilan au 31 décembre 2018 a passé à un solde final au 31 décembre 2019 à la charge de l'État de 4 millions, au passif du bilan, groupe de comptes, 200 – Engagements courants.

Pour la présentation du bilan, les correctifs d'actifs sur créances figurent en diminution des créances.

Ainsi, on relèvera que le correctif d'actifs pour pertes sur créances d'impôt a été réévalué à la hausse en 2019 (42 millions). Cette augmentation est principalement expliquée par un volume limité de contribuables à fort risque de non-recouvrement.

104

-64 millions

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation sont composés des actifs transitoires, produits à recevoir et des actifs anticipés, charges payées d'avance.

Le solde dû par l'AFC à la DGF au titre de l'impôt anticipé se monte à 168 millions au 31 décembre 2019, contre 237 millions au 31 décembre 2018. L'AFC a effectué deux versements de plus en faveur du canton durant l'année 2019 par rapport à 2018, d'où une diminution du solde dû de 69 millions au bilan. Ces montants représentent l'imputation forfaitaire et l'impôt anticipé dus par la Confédération au canton de Vaud.

Le solde final de la facture sociale à facturer aux communes après déduction des acomptes se monte au 31 décembre 2019 à 8 millions. Au 31 décembre 2018, ce même solde se montait à 19 millions (-11 millions).

Les cas particuliers et arrangements sur les soldes antérieurs de la facture sociale auprès des communes ont diminués de 8 millions en 2019, en passant d'un solde de 48 millions au 31 décembre 2018 à 40 millions au 31 décembre 2019.

La part des cantons au produit de l'impôt anticipé et de la retenue supplémentaire USA 2019 a augmenté par rapport à 2018 de 19 millions. La répartition par canton attribuée au canton de Vaud un montant de 91 millions à recevoir au 31 décembre 2019, contre 72 millions au 31 décembre 2018.

106

-2 millions

Marchandises, fournitures et travaux en cours

La valorisation des inventaires marchandises et fournitures figurent dans ce groupe de comptes.

107

+975 millions

Placements financiers

Ce groupe de comptes du patrimoine financier se compose des actions et parts sociales, ainsi que des placements à intérêts d'une durée supérieure à un an.

Y figurent notamment, les actions de la Banque cantonale vaudoise (BCV), ainsi que les prêts de l'Office cantonal des bourses d'études.

En 2019, dans le cadre de la gestion de la trésorerie, le canton a placé à court terme à la BCV un montant de 975 millions.

108

-2 millions

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immeubles gérés par fonds figurent dans ce groupe de comptes.

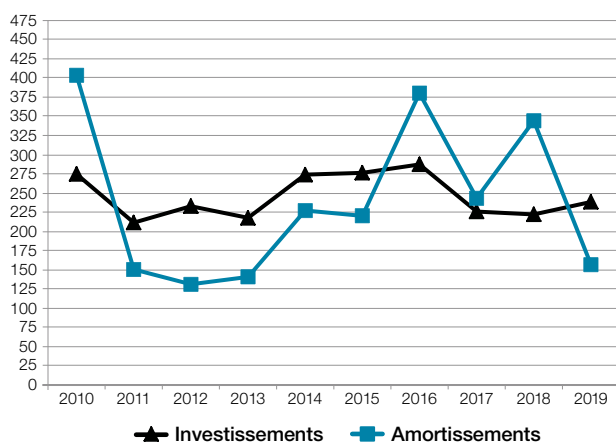
Le solde principal est composé du Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR), qui se monte à 56 millions au 31 décembre 2019, soit 2 millions de moins qu'au 31 décembre 2018.

6.3 Investissements

Dépenses et recettes du compte des investissements			
(En francs)	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Terrains	12 182 000	-	
Routes	63 488 577	535 570	
Aménagement des cours d'eau	3 584 610	-	
Autres travaux de génie civil	4 350 964	-	
Bâtiments et constructions	137 728 222	1 960	
Mobilier et installations	266 107	-	
Autres investissements corporels	15 073 232	-	
Immobilisations corporelles	236 673 712	537 530	236 136 182
Bâtiments et constructions	-	-	
Investissements pour le compte de tiers	-	-	-
Logiciels	22 615 601	-	
Autres investissements incorporels	232 083	-	
Immobilisations incorporelles	22 847 684	-	22 847 684
Subventions d'investissement acquises	-	35 003 899	-35 003 899
Propres subventions d'investissement	39 988 015	-	39 988 015
Subventions d'investissement à redistribuer	10 815 921	10 815 921	-
Total des dépenses du budget d'investissement	310 325 331	46 357 350	263 967 981
Prêts remboursables	13 017 710	46 527 117	-33 509 407
Prêts conditionnellement remboursables	17 791 454	48 564	17 742 890
Total déboursements prêts	30 809 164	46 575 681	-15 766 517
Participations et capital social	-	-	-
Total investissements participations	-	-	-
Crédits d'études	-364 013	-	-364 013
Total crédits d'études	-364 013	-	-364 013
Total du compte d'investissements	340 770 482	92 933 031	247 837 451

Dépenses d'investissement et d'amortissement

En millions de francs



Le compte des investissements comporte un total de dépenses de 340,8 millions (contre 356,8 millions en 2018) et un total de recettes de 92,9 millions (contre 87,6 millions en 2018) qui ont été portés au bilan. Il se décompose en des dépenses et recettes effectives du budget d'investissement voté par le Grand Conseil, des prêts remboursables et conditionnellement remboursables, des participations ainsi que des crédits d'études.

Les dépenses nettes effectives du budget d'investissement s'élèvent à 264,0 millions (246,0 millions en 2018), la charge d'amortissement s'élève à 173,5 millions contre 381,1 millions une année auparavant. Cette diminution de 207,6 millions en 2019 s'explique essentiellement par la comptabilisation en 2018 d'amortissements non planifiés plus élevés.

6.4 Variation des postes de passifs

(En francs)	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018	Variation	(%)
20 Capitaux de tiers	5 853 205 702	5 791 419 437	61 786 265	1,1 %
200 Engagements courants	2 069 853 616	1 912 888 446	156 965 170	8,2 %
201 Engagements financiers à court terme	185 254 245	495 195 222	-309 940 977	-62,6 %
204 Passifs de régularisation	2 593 007 281	2 383 598 363	209 408 918	8,8 %
206 Engagements financiers à long terme	978 189 247	978 888 102	-698 856	-0,1 %
209 Engagements financements spéciaux et fonds	26 901 313.43	20 849 305	6 052 009	29,0 %
29 Capital propre	3 499 332 348	3 054 484 931	444 847 417	14,6 %
290 Engagements financiers spéciaux	73 212 265	78 327 734	-5 115 469	-6,5 %
291 Engagements fonds	127 352 699	111 800 458	15 552 241	13,9 %
293 Préfinancements	1 181 433 537	751 320 902	430 112 636	57,2 %
298 Autres capitaux propres	206 000 000	256 000 000	-50 000 000	-19,5 %
299 Capital au 1 ^{er} janvier	1 857 035 837	1 670 913 522	186 122 316	11,1 %
Compte de résultat, résultat net	54 298 010	186 122 316	-131 824 306	-70,8 %
Total	9 352 538 050	8 845 904 369	506 633 681	5,7 %

200

+157 millions

Engagements courants

Les engagements courants relèvent des postes créanciers et des comptes courants.

Les créanciers et fournisseurs à payer au 31 décembre figurent au bilan pour un total de 521 millions en 2019, contre 438 millions une année auparavant, soit une augmentation de 83 millions.

À la DGF, l'IFD du mois de décembre à verser par le canton à la Confédération, est supérieur de 91 millions au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018.

Toujours à la DGF, une augmentation de 22 millions entre le solde de l'exercice 2019 et 2018 apparaît dans le compte Paiements entrants non attribués. Il s'agit principalement des paiements non attribués aux débiteurs (momentanément créanciers) ou des crédits en faveur des contribuables. Le solde au 31 décembre 2019 se monte à 621 millions, contre 599 millions au 31 décembre 2018.

Le solde du compte courant du CHUV en leur faveur au 31 décembre 2019 a baissé de 34 millions et se monte à 80 millions, contre un solde de 114 millions l'année précédente. -70 millions s'expliquent par un amortissement non planifié pour les objets d'investissement de 1 à 8 millions et les équipements du CHUV, effectué en 2018 uniquement; ceci est compensé par une augmentation des allocations du contrat de prestations du Groupe hospices cantonaux (GHC) +33 millions.

201

+310 millions

Engagements financiers à court terme

Dette à court terme (< une année). Ce groupe de comptes est principalement utilisé par la DGF, envers les autres collectivités, Confédération, autres cantons et communes.

Dans le cadre de la recapitalisation de la CPEV de 1440 millions, le solde restant dû par le canton à la CPEV de 319 millions au 31 décembre 2018 a été totalement remboursé en 2019.

204

+209 millions

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation sont composés, d'une part, des passifs transitoires, charges à payer et des passifs anticipés, produits reçus d'avance et, d'autre part, les reports de crédit 2019 (sur 2020) sont comptabilisés dans ce groupe de comptes.

À la DGF, suite à l'envoi des demandes d'acomptes d'impôts de l'année suivante (2020) en novembre 2019, les montants de l'impôt cantonal payés d'avance par les contribuables se montent à 2040 millions au 31 décembre 2019, soit 236 millions de plus qu'au 31 décembre 2018. Ce montant important comprend également des acomptes payés d'avance pour l'IFD. L'augmentation 2019 est composée de +147 millions pour les personnes physiques, +113 millions pour les personnes morales et -24 millions pour la part impôt à la source.

La compensation de pertes fiscales pour les années 2017 et 2018, estimation de la compensation pour les communes vaudoises, de la baisse du taux d'imposition du bénéfice des entreprises de 8,5 % à 8 % au 1^{er} janvier 2017, a été versée en 2019 aux communes (-50 millions).

À la DIREN, les subventions cantonales et fédérales du programme Bâtiment 2017, 2018 et 2019 à verser, figurent comme charges à payer au 31 décembre 2019 pour 74 millions. Au 31 décembre 2018, les subventions 2017 et 2018 se montaient à 53 millions, soit 21 millions inférieurs à 2019.

La DGS a soldé en 2019 le litige portant sur les années 2013 à 2018, estimé au 31 décembre 2018 à 19 millions, avec les cliniques privées hors canton (Genève). Il a été versé courant 2019 le solde de tout compte de 22 millions aux cliniques.

Dans les transports publics, à noter au 31 décembre 2019, les surcoûts estimés à 4 millions pour le train Lausanne-Échallens-Bercher (LEB), dus aux problèmes d'exploitation, mesures mises en place en 2019 afin de compenser le dysfonctionnement de cadence au quart d'heure. Également le dernier acompte 2019 à verser aux entreprises de transport, principalement BUS Régio VD ouest, +5 millions.

Dans le cadre des écritures de bouclage 2019, les transitoires suivants ont été comptabilisés :

- La prévision de remboursement par anticipation en 2020 des emprunts, pour les EMS et institutions spécialisées se monte à 30 millions. Ce même

type d'écriture avait été comptabilisé au 31 décembre 2018 pour un montant de 5 millions, soit 25 millions de moins que celui de 2019.

- Des subventions de 133 millions à titre de remboursements de crédits de construction échus en 2020 pour les EMS et institutions spécialisées ont été comptabilisées au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2018, les subventions à rembourser se montaient à 152 millions, soit 19 millions de plus qu'en 2019.

206

-1 million

Engagements financiers à long terme

Dettes à long terme (> une année).

209

+6 millions

Engagements financiers spéciaux et fonds

Définition des financements spéciaux composant ce groupe de comptes :

Assignation complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée. Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux et fonds considérés comme capital de tiers.

En 2019, le fonds de contributions pour le remplacement d'abris PC poursuit le rattrapage de facturation des années précédentes (excédent de revenus, 6 millions).

Le solde au 31 décembre correspond à l'excédent cumulé de revenus de financements spéciaux considéré comme capital propre.

291

+16 millions

Engagements fonds

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :

État des capitaux réservés en vue de l'exécution d'une tâche publique sans rapport causal avec l'affectation de recettes. Le compte enregistre les excédents de revenus cumulés de fonds, considérés comme capital propre.

6.5 Capital propre

29

+445 millions

État du capital propre

L'augmentation du capital propre provient de l'excédent de résultat 2019 de 54,3 millions, de variations sur préfinancements (+430,1 millions) et sur fonds et financements spéciaux et autres capitaux propres (-39,5 millions).

290

-5 millions

Engagements financements spéciaux

Définition des fonds composant ce groupe de comptes :

Assignation complète ou partielle sur base légale de recettes en vue de remplir une tâche publique déterminée.

Préfinancements

Définition des préfinancements :

Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de projets futurs. Est prévu par l'article 4 LFin lettre i. De telles réserves sont comptabilisées en charges extraordinaires.

Le total des préfinancements s'élève à 1181 millions au 31 décembre 2019. Par rapport à la situation du 31 décembre 2018, l'évolution provient d'attributions à des préfinancements pour un total de 458 millions et de prélèvements pour 28 millions. On relèvera un prélèvement de 35 millions sur le groupe de comptes, 298 – *Autres capitaux propres*, pour des attributions à des préfinancements dans le cadre de la feuille de route RIE III.

7. Dette

À fin 2019, la dette s'élève à 975,0 millions. La charge d'intérêts nette est négative (-16,7 millions) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales (53,7 millions) supérieurs aux intérêts bruts payés (37 millions).

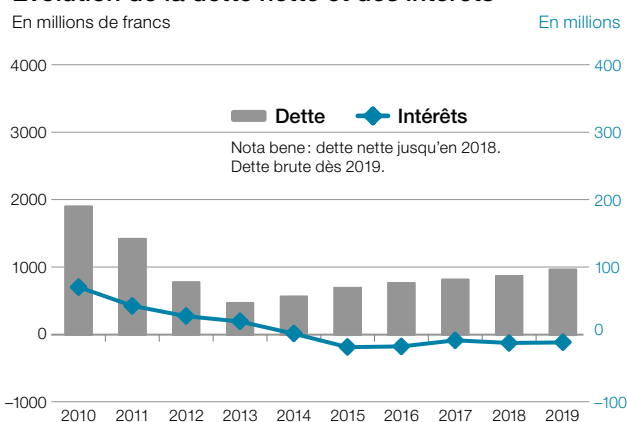
Autres capitaux propres

Autres capitaux propres :

Poste à ne tenir dans aucun autre groupe du capital propre.

Au bouclage des comptes 2017, il avait été attribué 256 millions au compte Autres capitaux propres, dans le cadre de la feuille de route RIE III du programme de législature 2018-2022. Le solde de ce poste a diminué de 50 millions en 2019, pour passer de 256 millions au 31 décembre 2018 à 206 millions au 31 décembre 2019. Le prélèvement de 50 millions a été utilisé pour des attributions à des préfinancements (35 millions), au fonds de la protection de la jeunesse (5 millions) et au fonds pour l'énergie (10 millions).

Évolution de la dette nette et des intérêts

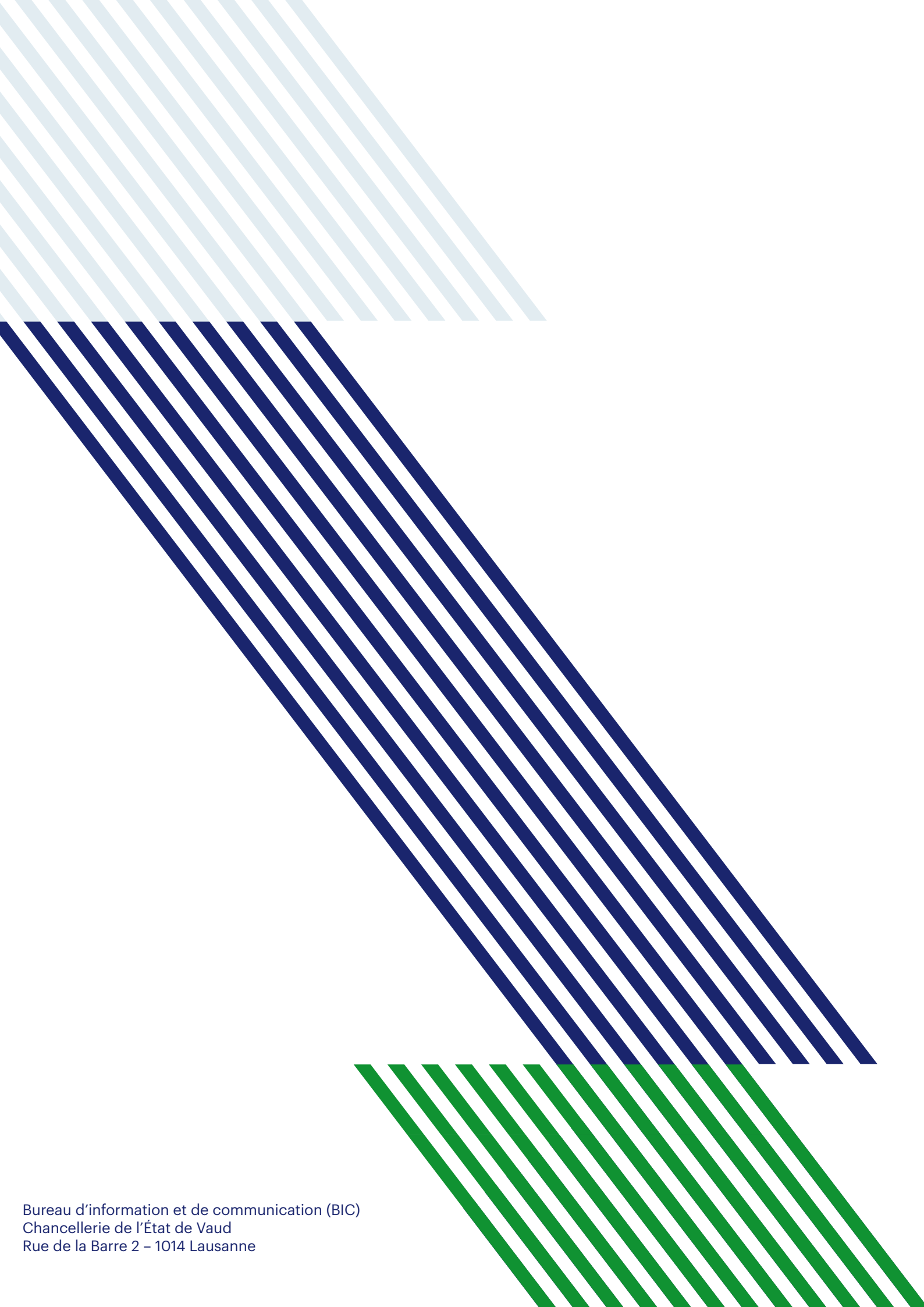


Lexique

Bilan	Comprend la situation du patrimoine (actif) et des engagements (passif) à la date de clôture.
Charges et produits extraordinaires	Comprennent les charges et produits extraordinaires de l'année civile. Le résultat est un excédent de revenus ou de charges extraordinaires.
Compte de résultat	Comprend le résultat opérationnel des comptes de fonctionnement et le résultat du compte de charges et de produits extraordinaires. Le résultat est un excédent de revenus ou un excédent de charges.
Compte des investissements	Enregistre les dépenses et recettes d'investissement prévues par décret. Elles figurent au bilan à leur valeur nette diminuée des amortissements calculés de manière linéaire sur les dépenses nettes. Dans ce compte figurent également les prêts et les participations.
Comptes de fonctionnement	Comprennent les charges et revenus de fonctionnement dont la naissance économique ou juridique a lieu durant l'année civile.
Correctifs d'actifs	Les évaluations d'investissements, de débiteurs, de participations et de prêts peuvent donner lieu à des écritures complémentaires sous forme d'amortissement en vue d'enregistrer des correctifs d'actifs. Ces correctifs d'actifs sont enregistrés en diminution des postes d'actifs concernés.
Degré d'autofinancement	Indique quelles parts de ses investissements une collectivité publique peut financer par ses propres moyens (entre 80 % et 100 % en situation normale). Il s'exprime de la façon suivante : $\frac{\text{excédent de revenus ou de charges des comptes de fonctionnement} + \text{amortissements obligatoires du patrimoine administratif}}{\text{investissements}}$
Dette brute	Comprend les emprunts à court terme et les emprunts à long terme.
Endettement ou dette nette	Comprend les emprunts à court et long terme diminués des placements.
Excédent/découvert au bilan	Le montant inscrit au bilan représente les déficits et les bénéfices accumulés jusqu'au dernier exercice bouclé. Un montant en positif représente un excédent et un montant en négatif représente un découvert.
Patrimoine administratif	Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État se sert pour exécuter les tâches dévolues aux services publics. Les biens constituant le domaine public, et par conséquent appartenant au patrimoine administratif, sont en principe inaliénables et n'ont qu'une valeur d'usage.
Patrimoine financier	Le patrimoine financier est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers dont l'État a la libre disposition. Cela signifie qu'il peut utiliser leur rendement ou le produit de leur vente à la couverture de charges financières de la collectivité publique ou encore les affecter au patrimoine administratif.
Préfinancement	Réserves fixées par l'autorité formellement compétente en vue de réalisations futures. Est prévu par l'article 4 LFin lettre i.

Sigles et abréviations

ADB	Actes de défaut de biens
AJ	Assistance judiciaire
APP	Amende et peines pécuniaires
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BCV	Banque cantonale vaudoise
BNS	Banque nationale suisse
CFF	Chemins de fer fédéraux
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CEESV	Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois
CPEV	Caisse de pensions de l'État de Vaud
CSIR	Centre social d'intégration des réfugiés
DAL	Direction des achats et de la logistique
DEIS	Département de l'économie, de l'innovation et du sport
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGF	Direction générale de la fiscalité
DGMR	Direction générale des routes et de la mobilité
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DTE	Département du territoire et de l'environnement
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
EMS	Établissement médico-social
EPO	Établissements (pénitentiaires) de la plaine de l'Orbe
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ETP	Équivalent temps plein
FHV	Fédération des hôpitaux vaudois
IA	Impôt anticipé
IFD	Impôt fédéral direct
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LFin	Loi sur les finances
MCBA	Musée cantonal des Beaux-Arts
MP	Ministère public
NFP	Notes de frais pénales
OFROU	Office fédéral des routes
OJV	Ordre judiciaire vaudois
ORCA	Organisation en cas de catastrophe
PA	Patrimoine administratif (voir lexique)
PC	Protection civile
PC AVS/AI	Prestations complémentaires/Assurance vieillesse et survivants/Assurance invalidité
PF	Patrimoine financier (voir lexique)
PIB	Produit intérieur brut
PL	Programme de législation
RER	Réseau express régional
RH	Ressources humaines
RI	Revenu d'insertion
RIE III	Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises
SIERA	Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier
SPEN	Service pénitentiaire
Unil	Université de Lausanne



Bureau d'information et de communication (BIC)
Chancellerie de l'État de Vaud
Rue de la Barre 2 - 1014 Lausanne